

AULAB
CONCEPTEUR D'AVENIRS

RAPPORT D'ACTIVITÉS | 2013
PROGRAMME PARTENARIAL | 2014

Éditorial

Notre paysage institutionnel connaît, ces temps-ci, d'importantes évolutions notamment en ce qui concerne l'organisation territoriale des collectivités et les compétences qu'elles exercent.

Ainsi l'approbation de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) a entériné la création des métropoles et des pôles d'équilibre territoriaux ruraux, a redonné du souffle aux projets de pôles métropolitains et a donné à nos communautés de nouvelles compétences dans les domaines de la lutte contre les inondations et les mobilités.

La loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) outre son important volet concernant les politiques de l'habitat, a transféré aux communautés l'élaboration du PLU devenant ainsi intercommunal, a arrêté des dispositions afin de lutter contre l'artificialisation des sols et favoriser la densification en renforçant notamment le rôle des SCoT.

Et plusieurs autres lois devraient suivre dans les prochains mois : la seconde loi sur l'organisation territoriale (avec la clarification des compétences entre les collectivités), la loi sur le patrimoine (avec la création de documents de planification et d'urbanisme renforçant la protection des sites et monuments classés tels les périmètres UNESCO), la loi sur la biodiversité (avec le renforcement de la protection des espaces naturels), la loi sur la transition énergétique...

Autant de réformes qui vont nécessiter pour nos collectivités de développer nos capacités en ingénieries techniques (nouvelles compétences), en ingénierie de planification (documents d'urbanisme et stratégies d'aménagement et de développement, de plus en plus interterritoriales), en ingénierie de projet.

Les agences d'urbanisme qui sont confortées par ces nouvelles lois puisque leur rôle et leurs actions y sont souvent mentionnés, voient donc leur vocation et leur place être valorisées notamment en tant que lieux de ressources et de débats, élargis à des échelles territoriales de plus en plus larges.

Je souhaite que notre agence d'urbanisme qui a, depuis quelques années, dépassé le cadre de l'arrondissement de Béthune, puisse y trouver matière à agir en répondant ainsi aux missions et aux actions que nos collectivités lui confient de plus en plus, signe, je l'espère, qu'elle a su se faire admettre et apprécier sur son territoire d'intervention.

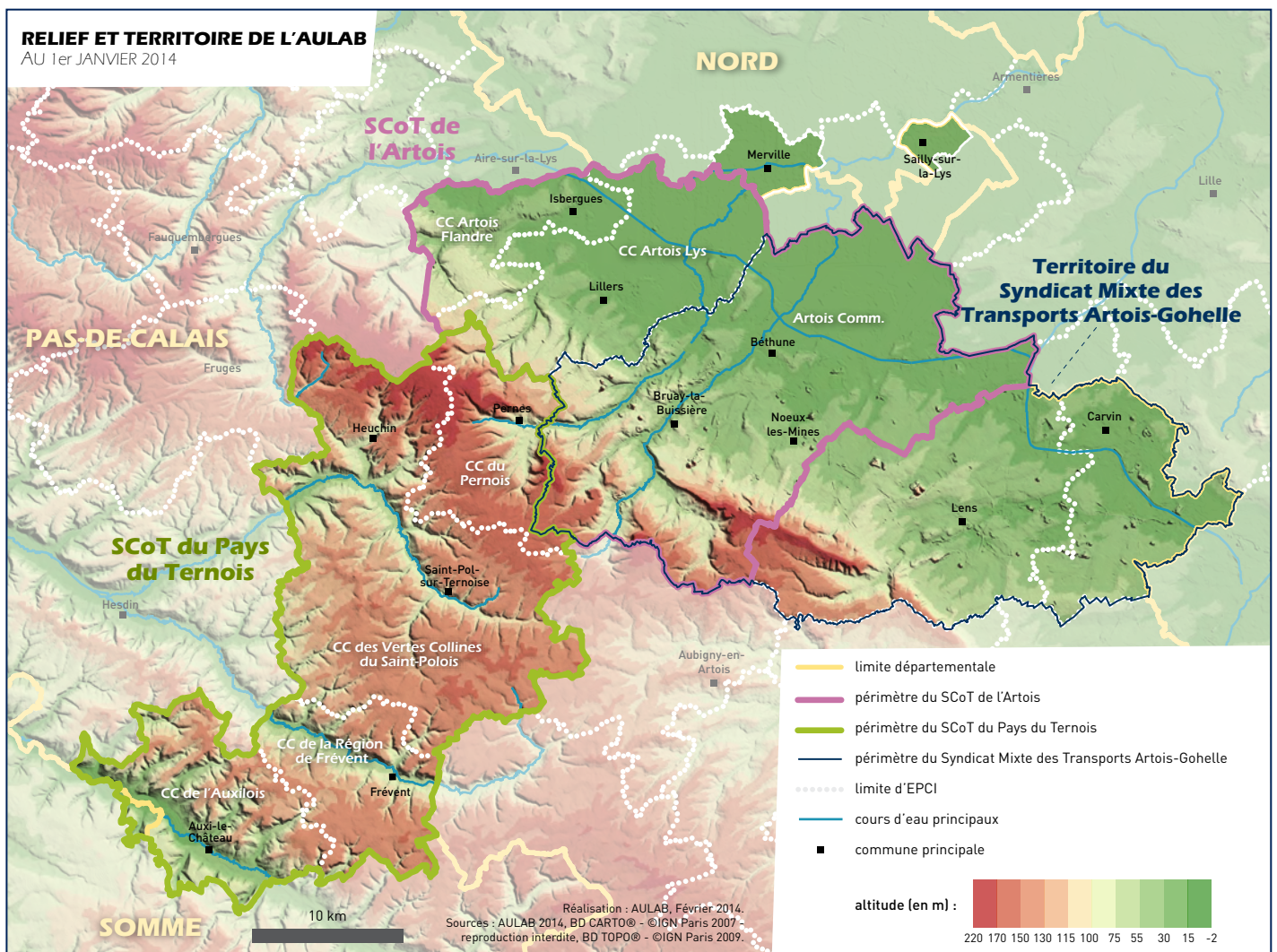
Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized oval shape on the left and a series of vertical and diagonal strokes on the right, all enclosed within a faint red rectangular border.

Alain WACHEUX



Territoire de l'AULAB au 1^{er} Janvier 2014



Sommaire

Les missions de l'Agence	p.6
L'organisation de l'Agence	p.7
Le territoire d'action de l'Agence	p.8
Organigramme	p.9
Le projet de Programme Partenarial d'Activités 2014	p.11

Maîtriser l'urbanisation et renouveler la ville

Le SCoT de l'Artois	p.12
Le SCoT du Pays du Ternois	p.14
Les autres réflexions dans le domaine de la planification	p.16
La promotion de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les opérations d'urbanisme	p.17
Les autres actions et études	p.20

Développer une offre de logements adaptée aux besoins de l'ensemble de la population

Les Plans Locaux de l'Habitat (PLH)	p.22
Les diagnostics fonciers	p.23
Définition d'une stratégie urbaine de la ville de Bruay-la-Buissière	p.24
Les autres études générales	p.25

Promouvoir des politiques durables de mobilité

Définition d'une politique de mobilité à l'échelle du territoire	p.28
Mise en oeuvre d'une offre de transport en commun en site propre	p.30
Promouvoir l'usage des modes de transports alternatifs	p.32
Vers un réseau routier sécurisé	p.34

Introduire et développer la nature dans les espaces urbains. Améliorer l'environnement

L' Atlas cartographique de la Trame Verte et Bleue du territoire du SCoT de l'Artois	p.36
Etudes Agriculture-Environnement	p.37
Autres études	p.38

Construire des outils partagés d'observation et d'évaluation

Les observatoires de l'Agence	p.42
Les dossiers de l'Agence	p.44
La lettre d'actualité de l'AULAB	p.45
Le site internet de l'Agence	p.45
Le Système d'Information Géographique (SIG)	p.46

Les missions de l'Agence

L'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune (AULAB) a été créée à la fin de l'année 2005 sous la forme d'une association loi 1901 par la Communauté d'Agglomération Artois Comm., les Communautés de Communes Artois-Flandres, Artois-Lys et Noeux et Environs, les Villes de Béthune et de Bruay-la-Buissière et le Syndicat Mixte pour le SCoT de l'Artois (SMESCOTA).

Elle a été agréée par l'État mi-2006 et adhère à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe aujourd'hui 53 agences réparties sur le territoire de la France et de l'Outre-Mer.

Nées en 1967 avec la Loi d'Orientation Foncière, les agences d'urbanisme ont vu leur champ d'action évoluer de l'urbanisme vers des questions plus larges d'aménagement et de planification du territoire, de développement économique, de transports et d'environnement.

Avec les nouvelles structures de coopération intercommunale et les territoires de projets définis par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) et la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), les agences d'urbanisme ont vu leur rôle d'harmonisation des politiques urbaines à l'échelle des aires urbaines être reconnu au plan national.

Les principales missions des agences et de l'AULAB sont :

L'OBSERVATION

L'observation permanente des phénomènes urbains constitue l'une des missions principales du métier des agences d'urbanisme. Elle permet au travers du recueil de données spatiales, économiques, sociales auprès de fournisseurs de données très divers, d'appréhender les territoires et leur fonctionnement.

L'ACCOMPAGNEMENT

Forte de connaissances acquises grâce à l'observation des territoires, l'AULAB accompagne les collectivités territoriales dans l'élaboration de leur document de planification ou de programmation à l'échelle du pays, de l'agglomération, des communes ou des quartiers.

L'ANALYSE

Souvent chargée du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, l'AULAB alerte les Élus régulièrement par le biais d'études ou de rapports, des évolutions qui s'opèrent sur leurs territoires. Cette mission d'analyse est souvent assortie de propositions d'actions ou de conseils. L'AULAB est un outil partenarial qui lui permet d'être un lieu de débats entre les acteurs locaux (institutionnels, collectivités, professionnels).

LA GESTION DE PROJET

L'AULAB peut aller au-delà de l'accompagnement et proposer des projets alternatifs et des transferts de savoir-faire. Elle est en capacité de programmer des projets et de les mener en relation avec les communes et intercommunalités concernées.

La mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement conforte les missions des agences d'urbanisme en confirmant qu'elles sont l'un des principaux moteurs de la promotion de la ville durable.

L'organisation de l'Agence

Outre les membres de droit, l'État et les collectivités qui constituent son territoire d'intervention, l'AULAB compte au titre de ses membres associés : la Région Nord/ Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, la Chambre de Commerce et d'Industrie Artois, la Chambre des Métiers de la Région Nord/ Pas-de-Calais, l'Université d'Artois et d'autres organismes publics locaux ou régionaux. Depuis le 1^{er} Janvier 2013, le Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle a adhéré à l'Agence. Les représentants de ces différentes structures siègent dans les 3 instances décisionnelles de l'AULAB que sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle est constituée des représentants de tous les membres et des personnes morales de l'association, elle contrôle l'activité et statue sur le mode de fonctionnement de l'Agence. Regroupant 62 membres, elle se réunit au moins une fois par an.

- ▶ La liste des membres de l'AG et du CA est téléchargeable sur le site internet de l'AULAB.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est l'organe d'administration et de décision de l'Agence. Il a notamment la charge de délibérer sur le Programme Partenarial d'Activités (PPA) de l'Agence qui définit les études à mener par l'équipe technique. Se réunissant au moins 2 fois par an, ce Conseil est composé de 33 représentants issus des différentes structures membres de l'Agence.

LE BUREAU

Il est élu au sein du Conseil d'Administration qu'il a pour mission d'animer et se réunit au moins deux fois par an. Il est composé :

- ▶ du Président : Monsieur Alain WACHEUX, Maire de Bruay-la-Buissière et Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Noeux et Environs, dite Artois Comm. ;
- ▶ de 2 Vice-Présidents : Monsieur Yves DUPONT (1^{er} Vice-Président), Maire d'Annequin et Président du SMESCOTA et Monsieur Pascal BAROIS (2^{ème} Vice-Président), Maire de Lillers et Président de la Communauté de Communes Artois-Lys ;
- ▶ d'un Trésorier : Monsieur Jacques NAPIERAJ, Maire d'Isbergues et Président de la Communauté de Communes Artois-Flandres ;
- ▶ d'un Secrétaire : Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire de Noeux-les-Mines;
- ▶ de plusieurs membres représentatifs du territoire de l'Agence :
 - Monsieur Olivier GACQUERRE représentant la Ville de Béthune ;
 - Monsieur Albert BONNAIRE représentant la Ville de Bruay-la-Buissière ;
 - Monsieur Marc BRIDOUX représentant la Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint-Polois;
 - Monsieur Philippe MILOSZYK représentant le Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle.

Le territoire d'action de l'Agence



Le territoire d'action de l'AULAB regroupe 706 000 habitants :

206 communes membres, **331 254** habitants

1 Communauté d'Agglomération :

CA Béthune - Bruay - Noeux et Environs, dite Artois Comm. (227 224 hab.),

6 Communautés de Communes :

CC Artois-Flandres (17 467 hab.),

CC Artois-Lys (34 818 hab.),

CC des Vertes Collines du Saint-Polois (19 565 hab.),

CC du Pernois (7 055 hab.),

CC de l'Auxilois (5 279 hab.),

CC de la Région de Frévent (6 584 hab.),

2 communes indépendantes :

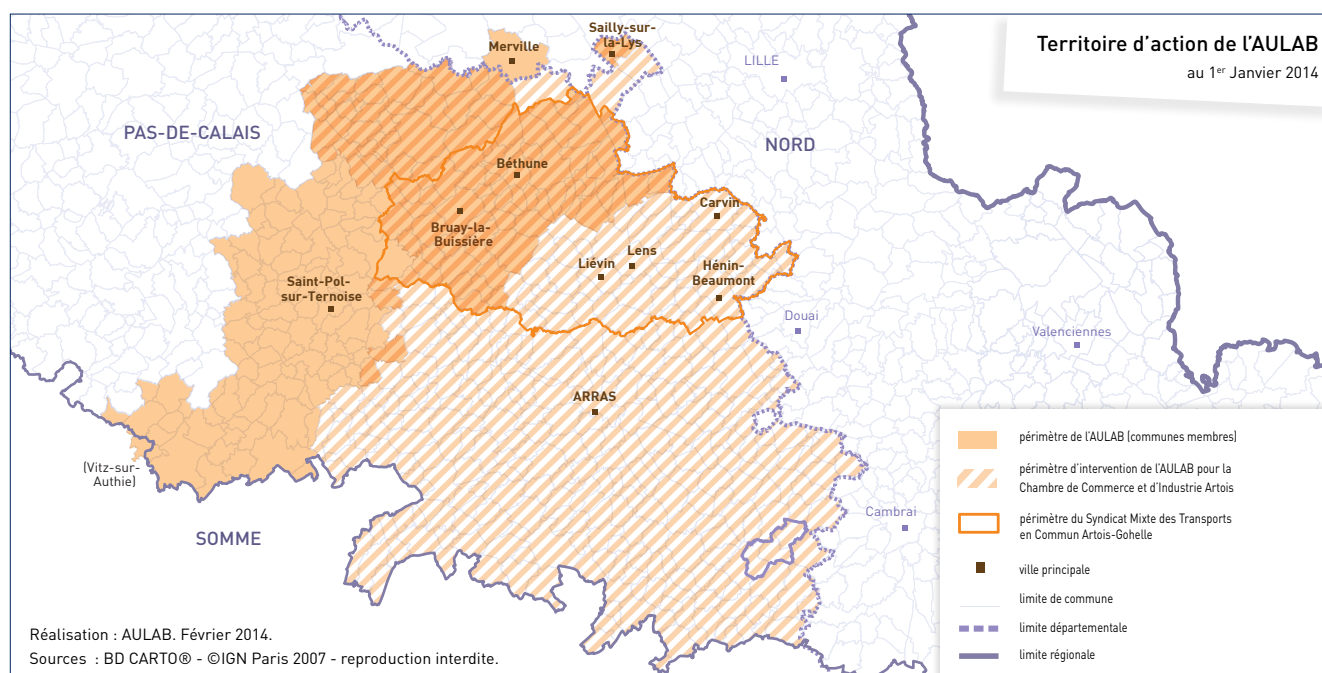
Merville (9 216 hab.) et Sailly-sur-la-Lys (4 046 hab.)

3 Syndicats Mixtes de planification :

Le SCoT de l'Artois (pour l'élaboration et le suivi),
Le SCoT du Pays du Ternois (pour l'élaboration),
Le Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle, notamment pour la réalisation du Plan de Déplacements Urbains.

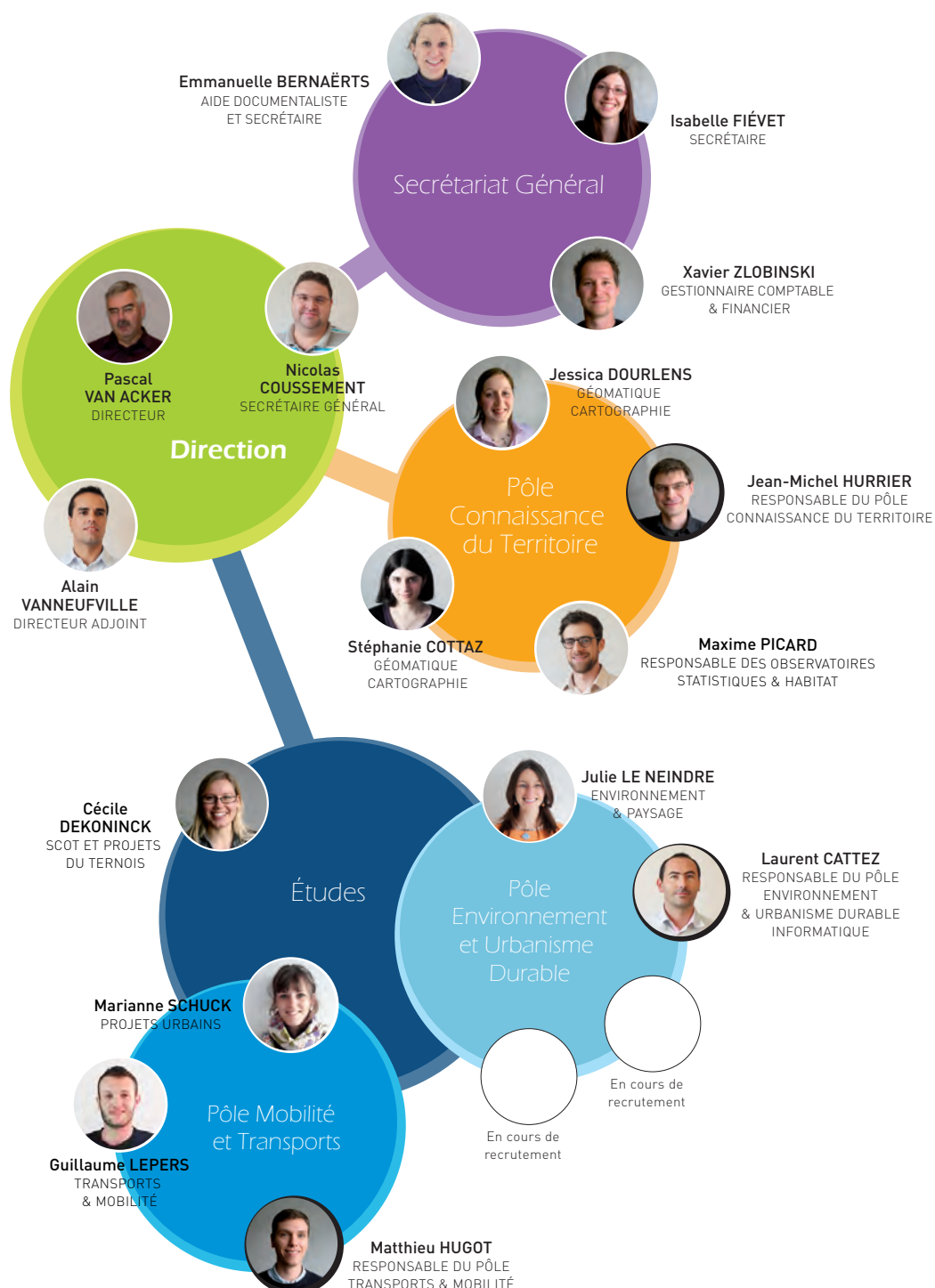
Un partenariat avec la Chambre de Commerce Artois dans le cadre de l'observation des évolutions économiques et sociales.

N.B. Les chiffres mentionnés sont extraits de l'INSEE et correspondent à la population municipale au 1^{er} Janvier 2011.



L'équipe de l'Agence

L'AULAB est constituée d'une équipe de 18 personnes d'horizons et de compétences diversifiés et complémentaires. Depuis le 1^{er} Mars 2014, Stéphanie Cottaz a intégré le Pôle Connaissance du Territoire en qualité de Géomaticienne - Cartographe. Dans le cadre du pôle environnement et urbanisme durable, deux recrutements vont être lancés prochainement : un premier pour remplacer le départ de Juliette Da Lage, et un second, en renfort du pôle.





Réunion publique à Frévent pour la présentation de la démarche SCoT



Atelier de travail lors des rencontres FNAU sur les campagnes urbaines

LE PROJET DE LOI ALUR CONFORTE LES MISSIONS DES AGENCES D'URBANISME

« Le premier alinéa de l'article L.121-3 du code de l'urbanisme est remplacé par sept alinéas ainsi rédigés :

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1°. De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- 2°. De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- 3°. De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- 4°. De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- 5°. D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. Ces derniers sont soumis au chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Ils peuvent recruter du personnel propre régi par le code du travail. »

Le Projet de Programme Partenarial d'Activités 2014

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, au nom de ses adhérents, et l'Etat, avaient formalisé en 2008 dans un protocole de coopération, l'implication des agences dans la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et l'engagement de l'Etat à les soutenir. Le protocole a été reconduit en 2011 pour une durée de 3 ans.

L'Etat a souhaité proposer à la FNAU un nouveau protocole de coopération pour la période 2014-2020 qui pourrait être signé début 2014 en cohérence avec le vote de la loi ALUR qui confortera la place et le rôle des agences d'urbanisme, en complétant en particulier certains articles du code de l'urbanisme les concernant.

> Extraits du préambule du projet de protocole :

« Partenaires privilégiés du METL en tant qu'outils d'ingénierie partenariaux et pluridisciplinaires, les agences d'urbanisme jouent un rôle moteur dans la promotion et la mise en œuvre des dispositions du Grenelle de l'Environnement et du nouveau cadre législatif de l'action territoriale mis en place, de par la nature même de leurs missions définies dans la loi ALUR : > suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale ; > participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ; > préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ; > contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ; > accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ».

Le soutien par l'Etat aux agences d'urbanisme en réseau permet de garantir, sur le territoire, un socle d'ingénierie en contribuant à mettre des instances d'études et de réflexions territoriales stratégiques au service des collectivités locales et de la mise en œuvre des politiques nationales. En effet, dans leurs travaux et leurs projets, elles s'efforcent d'articuler les échelles, de marier

les disciplines et de combiner les approches, au plus près des exigences de transversalité du développement durable dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale. Ce protocole servira de base aux conventions triennales passées avec les DREAL. De plus, ce protocole participe de la démarche engagée par l'Etat pour réviser les politiques publiques, rationaliser ses moyens et accroître la cohérence des actions menées par les autorités publiques dans les territoires. Il s'inscrit enfin dans un objectif de mutualisation des moyens et de capitalisation des expériences entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Ce protocole s'articule donc selon 5 axes de travail entre l'Etat et les agences d'urbanisme en réseau

Axe 1 : LA VILLE DURABLE :

Les agences d'urbanisme en réseau, soutien des actions de l'Etat en matière de ville durable ;

Axe 2 : L'OBSERVATION DES DONNEES URBAINES :

Les agences d'urbanisme en réseau, outil de capitalisation nationale des enjeux du développement des territoires (logement, emploi, mobilité, égalité des territoires) ;

Axe 3 : LE RELAIS DES POLITIQUES DE L'ETAT :

Les agences d'urbanisme en réseau, relais des politiques de l'Etat au service des collectivités

Axe 4 : L'INGENIERIE AU SERVICE DES TERRITOIRES :

Les agences d'urbanisme en réseau, contribution à l'organisation de l'ingénierie territoriale et le développement du réseau des agences.

Axe 5 : LE RÔLE DES AGENCES A L'EUROPE ET A L'INTERNATIONAL.

Ce protocole n'étant pas encore signé, le PPA 2014 de l'AULAB conserve la présentation des années précédentes par souci de lisibilité et de cohérence, précisant qu'il recouvre toutefois les axes de travail du futur protocole.

Maîtriser l'urbanisation et renouveler la ville

Le SCoT de l'Artois

• Suivi et mise en oeuvre

L'Agence effectue pour le compte du SMESCOTA les missions de coordination, de pilotage, et d'animation du SCOT de l'Artois :

> Elle travaille sur la **mise en compatibilité des PLU et POS avec le SCOT**, quelques communes étant encore en cours de révision voire, pour quelques rares communes, sans révision engagée;

> Elle effectue un **travail d'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme**, notamment pour faciliter la traduction opérationnelle des orientations stratégiques du SCOT;

> Elle participe, en partenariat avec la DDTM, à la **rédaction des cahiers des charges et à l'analyse des offres** lors de l'élaboration des documents d'urbanisme pour les communes qui le souhaitent;

> Elle **rédige les avis, sur arrêt projet, des documents d'urbanisme locaux pour le SMESCOTA et anime la commission de suivi des PLU**. En effet, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du SCOT, le SMESCOTA, en tant que Personne Publique Associée, doit rendre un avis sur les PLU.

L'Agence a réalisé un document de synthèse, à vocation pédagogique, avec les principales prescriptions du SCOT pour permettre aux communes de prendre connaissance des principales dispositions du SCOT et faciliter leurs prises en compte lors des révisions des documents d'urbanisme. Ce document de synthèse a été complété par la production de fiches techniques pédagogiques sur les principales prescriptions du SCOT réunies dans une « boîte à outils ».

> Plusieurs outils pédagogiques ont été mis en place afin d'accompagner au mieux les communes dans la mise en compatibilité SCoT / PLU :



>> Tous ces documents sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l' AULAB à cette adresse : www.aulab.fr



L'Agence effectue le suivi du SCOT par la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs :

> **Les observatoires de l'Agence** permettent de suivre ces indicateurs, mais aussi les évolutions statistiques du territoire par grands thèmes actualisés de manière permanente, par des publications régulières (lettres et dossiers).

> **Des indicateurs communs de suivi** aux SCOT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin, du Grand Douaisis, de l'Arrageois et de l'Artois, ont été mis en place en 2013 dans le cadre de l'InterSCOT Terres du Nord. Ces indicateurs devront permettre d'évaluer les effets des prescriptions des SCOT.

Le SMESCOTA a décidé d'engager la révision du SCOT de l'Artois. Il devra intégrer les préconisations et les prescriptions du SAGE de la Lys, du Schéma Régional Climat Air Energie, du Schéma Régional de Cohérence Ecologique/Trame Verte et Bleue, des Plans de Prévention des Risques Naturels, du Plan de Déplacements Urbains Artois Gohelle mais aussi prendre en compte les nouvelles dispositions législatives des lois Grenelle 2 et celles qui devraient être adoptées prochainement comme la loi ALUR.

L'AULAB engagera donc en 2014, l'évaluation du SCOT de l'Artois (état des lieux et bilan de 6 ans d'application).



• La démarche 'InterSCoT Terres du Nord'

L'Agence assure le suivi et le portage de la démarche interSCOT 'Terres du Nord'. Cette démarche regroupe 4 Syndicats Mixtes de SCOT : SCOT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin, du Grand Douaisis, de l'Arrageois et de l'Artois. Cette démarche porte sur des réflexions communes sur les espaces limitrophes entre les SCOT,

sur des actions communes d'observation thématique (Exemple : les indicateurs communs de suivi du SCOT; l'observatoire commun des commerces de plus de 300 m²) et sur une analyse des convergences et divergences entre les SCOT.

Maîtriser l'urbanisation et renouveler la ville

Le SCoT du Pays du Ternois

Les débats autour de la loi Grenelle 2 et notamment les modifications projetées du Code de l'Urbanisme en matière de limitation de l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones dans les PLU, en l'absence de SCOT, ont amené les Elus des 5 Communautés de Communes du Pays du Ternois, à décider de réaliser un SCOT à l'échelle du Pays.

Si le périmètre du SCOT du Pays du Ternois a été arrêté fin mars 2011, le Syndicat Mixte pour le SCOT du Pays du Ternois n'a pu être constitué que fin décembre 2011. A la suite de la fusion des 2 EPCI du Saint Polois et du Pays d'Heuchin, le Syndicat Mixte compte désormais 4 EPCI.

C'est le premier véritable SCOT Grenelle de la Région Nord-Pas-de-Calais et, dans cet objectif, il est accompagné d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme spécifique, conduite principalement sur les phases de

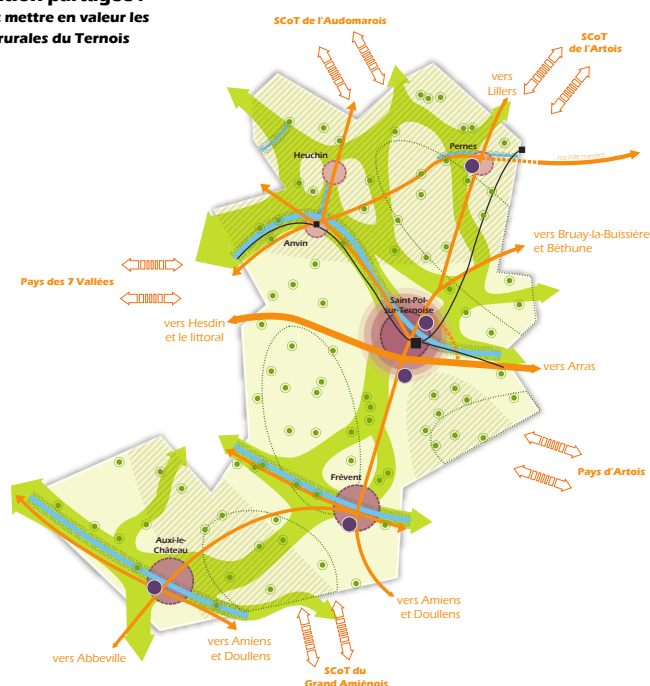
réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

L'Agence a participé avec le Syndicat Mixte à un programme de recherche-développement sur la conception de méthodes et d'outils adaptés aux caractéristiques du milieu rural, organisé par ETD et le CERTU, qui a donné lieu à la publication de deux notes en octobre 2013, l'une sur la démarche de diagnostic, et l'autre sur les partenariats, la concertation et l'ingénierie.

Après la réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du territoire, ainsi que la détermination des enjeux de son développement en 2012, l'année 2013 aura été celle de l'élaboration du PADD, projet politique pour les 15 années à venir, et de sa déclinaison en principes et mesures prescriptives pour les documents d'urbanisme et projets locaux.

> Exemple de cartographie synthétisant les enjeux du PADD.

Une ambition partagée : préserver et mettre en valeur les spécificités rurales du Ternois



DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe 1 : Vitalité et solidarité

- Programmer un Schéma territorial des parcs d'activités économiques, pour valoriser l'offre d'accueil des entreprises
- Restructurer la polarité centrale de la ville-centre, moteur du Ternois
- Affirmer le rayonnement des pôles d'équilibre sur leur bassin de vie
- Conforter les bourgs de proximité
- Maintenir une campagne vivante en privilégiant un développement compact des villages

Axe 2 : Environnement de qualité

- Protéger la ressource en eau, notamment les vallées structurantes et les zones humides
- Assurer la préservation de la biodiversité à travers la trame verte et bleue
- Évoluer vers une autonomie énergétique du territoire, notamment en développant et en structurant l'éolien

Axe 3 : Attractivité au quotidien

- Améliorer et sécuriser la qualité des infrastructures routières majeures
- Anticiper les impacts du contournement routier de Saint-Pol et d'une éventuelle liaison avec la rocade minière
- Favoriser l'usage du train pour les déplacements vers Béthune, Lille, Arras et le littoral en modernisant les lignes ferroviaires
- Aménager et densifier les abords de la gare de Saint-Pol-sur-Ternoise, et améliorer l'accessibilité des haltes de Pernes et d'Anvin

Axe 4 : Identité rurale ternoisienne

- Organiser les échanges et poursuivre les coopérations avec les territoires voisins
- Préserver la diversité de l'agriculture, identitaire du territoire
- Favoriser le maintien de l'élevage
- Miser sur une haute qualité paysagère, notamment en valorisant les auroles bocagères et le patrimoine bâti

Réalisation : AULAB - Août 2013
Sources : AULAB 2013.



Forums de concertation, réunions publiques ouvertes à tous, Assises d'élus, exposition de panneaux, ont représenté de nombreux temps d'échanges enrichissants la démarche.

De plus, afin de mettre en avant les spécificités rurales du territoire, l'Agence a accompagné le Syndicat mixte du SCoT dans la réalisation d'un court-métrage à l'été 2013, où une dizaine d'élus expriment leur vision de sujets valorisant la ruralité du Pays du Ternois.

En parallèle, la parole a été donnée aux habitants, par le biais d'une enquête fiable et représentative, menée par l'institut de sondage TNS Sofres pour l'AULAB. Cette enquête a permis de recueillir leurs perceptions et attentes à l'égard de leur territoire tout en s'intéressant à leurs modes de vie.

L'année 2014 verra la finalisation du projet de SCOT, notamment avec la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs, l'analyse des impacts environnementaux du projet et la mise à jour du Rapport de Présentation. L'arrêt du projet est prévu avant la fin 2014.



« Le Pays du Ternois, c'est la tranquille campagnarde »
Réponse issue de l'enquête TNS Sofres.

Schéma de Coherence Territoriale du Pays du Ternois

Un outil pour préparer l'avenir
Le SCOT est un document d'urbanisme qui définit le projet d'aménagement du Pays du Ternois à long terme (15 à 20 ans).

Un SCoT, pourquoi faire ?

Mettre en cohérence les politiques locales en matière d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, de déplacements, de développement économique.

Servir de référence aux documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme, Plan d'occupation des sols, carte communale...), d'habitat (Programme local de l'habitat), de déplacements, et d'aménagement commercial qui doivent être compatibles avec les orientations fixées par le SCOT.

Avec qui ?

Le Syndicat Mixte pour le SCOT du Pays du Ternois a été créé en 2011 pour élaborer, approuver, suivre et réviser le SCOT. Il est composé de 25 délégués titulaires, désignés par les 4 Communautés de Communes du territoire.

Le Syndicat Mixte a confié l'élaboration des études à l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Bâthune (AULAB), en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires, l'ADEME, les acteurs associatifs, les citoyens et avec le soutien technique de l'équipe du Pays.

Un SCoT AEU*

- L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) est une démarche d'aménagement qui prend en compte l'environnement et de la Matière de l'Energie (ADEME) afin d'intégrer aux projets d'aménagement, les problématiques environnementales : eau, déchets, énergie, mobilité, bruit, paysage, biodiversité et climat.
- Le SCOT du Ternois s'inscrit dans cette démarche d'orientation afin de clarifier les regards et consacrer un temps important à réfléchir sur les problématiques liées à l'environnement.

Le périmètre du SCoT

Les étapes du projet

- 2012 1 OBSERVER**
->> LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE
Verbatim « photographie » du territoire, le diagnostic territorial a fait émerger les constats et les défis auxquels le Pays du Ternois doit répondre.
- 2013 2 IMAGINER**
->> LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PAD) & D'OBJECTIFS (DOO)
Clé de voûte du SCOT, le PAD formalise les choix retenus par les élus à partir des enjeux issus du diagnostic, et les décline en orientations concrètes pour le territoire.
- 2013 3 DEFINIR DES REGLES**
->> LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)
Le DOO précise les modalités de mise en œuvre du projet de territoire (PAD) à travers des orientations sous forme de prescriptions (obligatoires) et de recommandations (non obligatoires). Ces orientations s'inscrivent aux documents d'urbanisme locaux, PLU et cartes communales.
- 2014 4 RENDRE OPPOSABLE**
->> LA VALENTION
Avant l'approbation définitive par le Comité Syndical, le projet de SCOT est transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (Etat, Conseil Général, Conseil Régional, chambres consulaires...) puis soumis à enquête publique durant 1 mois. Une fois approuvé, le SCOT est mis en œuvre et peut faire l'objet de révisions.

Exemple de panneau exposé lors des réunions publiques

Maîtriser l'urbanisation et renouveler la ville

Autres réflexions dans le domaine de la planification

La loi Grenelle 2 a modifié les règles en matière de planification territoriale. A la suite du Pays du Ternois, plusieurs autres territoires du Pas-de-Calais ont engagé une réflexion sur la mise en œuvre de nouveaux outils comme les SCOT ou les PLU intercommunaux.

Concernant les PLU intercommunaux, l'Etat souhaite que les agences d'urbanisme puissent accompagner ses services dans une démarche pédagogique visant à promouvoir cette procédure de planification à l'échelle des Communautés de Communes, sur son territoire actuel et au-delà. Un cahier des charges type a ainsi été élaboré par les services de la DDTM 62 en partenariat avec les 3 agences d'urbanisme du Pas-de-Calais.

L'Etat et la FNAU ont également souhaité (voir préambule du protocole 2014-2020) que les agences d'urbanisme s'impliquent dans les nouveaux PLUi qu'il est possible de considérer comme l'équivalent des anciens schémas de secteur des SCOT approuvés ou des préfigurations de composition de futurs SCOT.

Plusieurs projets de PLUi sont ainsi en cours de réflexion et l'AULAB pourrait être sollicitée pour les accompagner, notamment par la Communauté de Communes du Pernois qui a décidé d'engager la réalisation de son PLUi en 2014.

La loi ALUR devrait apporter des modifications réglementaires dès cette année 2014.

> SCoT, PLU et Grenelle 2 : explications.

<p>Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)</p> <p>Composition :</p> <ol style="list-style-type: none">1. un Rapport de Présentation (RP), qui s'articule entre un diagnostic du territoire et une évaluation environnementale2. un Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD), qui fixe le projet politique en matière d'aménagement3. un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), qui décline le PADD par des mesures concrètes et prescriptions opposables	<p>La loi Grenelle 2, ça change quoi ?</p> <p>Administrativement :</p> <p>Le SCoT doit être ré-évalué tous les 6 ans contre 10 auparavant, Le Document d'Aménagement Commercial (DAC) doit être intégré au DOO désormais,</p> <p>Objectifs fixés aux SCoT :</p> <p>Lutter contre l'étalement urbain + Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique + Prendre en compte et préserver la biodiversité + Anticiper l'aménagement opérationnel durable (créer un lien entre densité urbaine et desserte par les transports collectifs.)</p> <p>Comment ?</p> <p>Il devra contenir une analyse de la consommation foncière au cours de la décennie passée et justifier des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation, Comporter des objectifs de développement des communications électroniques, Tenir compte des Plans Climat Energie Territoriaux et des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (TVB) Définir des secteurs à proximité des TC existants ou programmés, dans lesquels les PLU doivent imposer une densité minimale de construction, Définir des secteurs dans lesquels l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée au respect de performances énergétiques renforcées, Définir des secteurs à densité minimale ...</p>
<p>Plan Local d'Urbanisme (PLU)</p> <p>Composition :</p> <ol style="list-style-type: none">1. un Rapport de Présentation (RP),2. un Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD),3. les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),4. un règlement,5. des annexes et documents graphiques	<p>La loi Grenelle 2, ça change quoi ?</p> <p>Privilégier et inciter aux PLU intercommunaux (PLUi)</p> <p>Il devra contenir obligatoirement des Orientations d'Aménagement de Développement Durable Les Orientations d'Aménagement et de Programmation habitat et transports dans les PLUi tiennent lieu de Plan Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Déplacements Urbains (PDU) Le PLU présente une analyse de la consommation d'espace dans le rapport de présentation Le PLU fixe des objectifs de modération de consommation d'espace dans le PADD Possibilité de définir des constructions aux performances énergétiques renforcées Possibilité de définir des secteurs proches des TC à densité minimale de construction...</p>



La promotion de la HQE dans les opérations d'urbanisme

Cette action est portée par l'agence dans le cadre d'un partenariat avec la Région et l'ADEME au titre du FRAMEE depuis 2007, partenariat qui a été confirmé et renforcé année après année suite aux résultats obtenus dans l'accompagnement des collectivités partenaires par le biais de la méthodologie AEU notamment. Un groupe de travail partenarial se réunit régulièrement sous l'égide de la Région et de l'ADEME. Ce groupe de travail a co-produit en 2013 un « Manifeste pour des projets d'urbanisme durable en Nord-Pas-de-Calais ». Il traduit l'engagement en faveur d'un urbanisme de projet durable visant 18 principes d'action. Il a été annexé au volet climat du SRADDT révisé et en 2014 il se verra accompagné de fiches de déclinaisons illustrées d'expériences réalisées en Nord-Pas-de-Calais.

La démarche AEU est une démarche originale permettant en phase d'engagement d'un projet urbain de préciser l'état des lieux environnemental sous toutes ses facettes, de dégager des enjeux et de proposer des orientations et des préconisations d'aménagement qui puissent être intégrées lors de la phase opérationnelle et assurer la montée en qualité des projets urbains en termes de développement durable et, tout simplement, leur meilleure intégration dans les trames existantes qu'elles soient bâties ou environnementales.

La réflexion nationale lancée par l'ADEME sur l'évaluation des Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU), à laquelle l'AULAB a participé, avait vu confirmer l'AEU comme une démarche intéressante et constructive et qu'il convenait de la soutenir encore quelques temps.

L'ADEME réalise un recueil de 35 AEU exemplaires sur plus de 800 qui ont été réalisées à ce jour au niveau national. 2 AEU portées par l'Agence figureront dans cet ouvrage à paraître. Ainsi, l'Agence capitalise aujourd'hui 25 AEU achevées ou en cours de réalisation sur des types d'espaces très divers relevant de son périmètre d'action ainsi que sur 5 documents de planification dont l'AEU sur le SCoT du Ternois.

> Manifeste pour des projets d'urbanisme durable en Nord/Pas-de-Calais.



Ce manifeste est téléchargeable sur le site de l'Agence : www.aulab.fr



Une des AEU conduite par l'AULAB portait sur le Marais de La Lave

Maîtriser l'urbanisation et renouveler la ville

L'AULAB a été présente aux côtés de l'ADEME dans l'élaboration de la méthodologie AEU de 2^{ème} génération, un nouveau guide intégrant les avancées du Grenelle et mettant davantage le curseur sur les mobilités et les transports, l'adaptation au changement climatique, la nature en ville et la trame verte et bleue ainsi que sur la participation des habitants aux processus de décision. Ces thématiques font l'objet de cahiers techniques et illustratifs accompagnant le nouveau guide paru à l'été 2013.

Courant 2013, un travail de capitalisation des expériences du réseau FNAU a été porté et a servi à illustrer le 1^{er} cahier technique « Nature en Ville ». Fin d'année l'agence s'est engagée dans le comité de pilotage d'un 2^{ème} cahier technique sur le thème des « Friches urbaines »

C'est dans ce contexte de retour et de capitalisation d'expériences, de valorisation de la méthodologie, d'analyse de ses atouts et faiblesses ainsi que son évolution vers un nouveau cadre prenant davantage en compte l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, que l'Agence pilote son nouveau programme.

L'année 2014 est une année charnière concernant le dispositif FRAMEE, elle permet de poursuivre les travaux engagés et de réfléchir collectivement pour accompagner les nouvelles orientations données dans le cadre du SRADDT, du SRCE-TV et du plan Rifkin.

Le programme 2013 des Approches Environnementales de l'Urbanisme de la convention FRAMEE concernait avec l'achèvement du programme 2012 :

> **Pernes-Camblain** : projet de renouvellement urbain communal en lien avec la halte gare;

> **Le SCOT du Pays du Ternois** (seconde phase) qui a porté plus particulièrement sur l'élaboration du PADD et l'amorce de l'évaluation environnementale;

> **Le Plan de Déplacements Urbains Artois-Gohelle** où est expérimentée, en préfiguration nationale, l'AEU 2^{ème} génération;

> **Les projets d'extension du Port Fluvial de Béthune-Beuvry.**

Ces AEU sont achevées ou en cours de finalisation au 1^{er} trimestre 2014.



Extension du Port de Béthune-Bruay



Gare de Pernes-Camblain

Une étude d'AMO Développement Durable a également été réalisée sur la piscine intercommunale de Frévent. Elle portait sur l'évaluation des potentialités EnR pour accompagner la production de chauffage de la piscine intercommunale. Cette étude a démarré en septembre 2013 et vient de s'achever par la présentation des résultats au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Frévent. Elle portait en détail sur une analyse environnementale de site ainsi que l'évaluation en coût global de 4 scénarii de production de chauffage. La géothermie et la biomasse proposent les meilleures solutions au terme des études. Frévent pourrait donc devenir la 4^{ème} piscine au niveau national équipée d'une production de chauffage en géothermie accompagnée d'une alimentation en eaux de nappe.

Le programme 2014 prévoit 2 nouvelles AEU :

> **La friche FOULON et autres friches contiguës**, à Bruay-la-Buissière. Ce site devrait accueillir le futur pôle d'échanges intermodal du Bruaysis (gare TER et interconnexion des 2 lignes de TCSP) au sein d'un nouveau « quartier de gare ».

> **La requalification urbaine de l'axe de la rue de Lille à Béthune**, en intégrant ses franges urbaines, et qui se poursuit sur la commune de Beuvry en reliant leurs 2 centres urbains.

Des études seront également conduites sur quelques sites ne nécessitant pas d'étude aussi conséquente qu'une AEU et en lien pour nombre d'entre elles avec la mise en place d'un TCSP. On peut citer Barlin (centre-ville), Houdain et les développements autour de la Fosse 7, Beuvry ou encore Divion.

Drouvin le Marais et Saint-Pol-sur-Ternoise ont également émis un souhait d'accompagnement en matière d'urbanisme durable auprès de l'agence d'urbanisme.



Piscine de Frévent

Dans le cadre de missions d'assistance et de conseil HQE, l'AULAB continuera à accompagner la Ville de Béthune dans la réalisation des éco quartiers de l'Horlogerie, de la rue de Lille, de la gare et du Rabat, de la Ville de Bruay (centre-ville et Cité du Maroc) et de plusieurs communes ayant réalisées des AEU : Troisvaux (abbaye de Belval), Lillers, Fouquières, Sailly-sur-la-Lys, Merville, Houdain (Fosse 7 et secteur de l'école Elby).

L'AULAB participera également à la promotion du label éco quartier développé par l'Etat. Elle a également courant 2013 participé à l'évaluation des projets de communication soumis dans le cadre du sommet mondial de la ville durable (Ecocity)

Avec la DDTM, elle a présenté une candidature dans le cadre de l'Appel à projets « Territoires à risques soumis à mutation ». Cela pourrait permettre à Bruay-la-Buissière de bénéficier de fonds pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité.

Maîtriser l'urbanisation et renouveler la ville

Les autres actions et études

• Participation aux actions conduites par la FNAU

L'AULAB participe au sein du réseau des agences à de nombreux groupes de travail thématiques, en particulier ceux concernant les SCOT, la transition écologique, l'urbanisme commercial...

Elle participe également aux Rencontres Nationales de la FNAU. En 2013, à Amiens, elle a animé l'atelier consacré aux modes de vie au sein des « campagnes urbaines », intitulé « Aménités campagnardes et nouvelles solidarités ».

Elle participe activement à l'élaboration de plusieurs publications nationales sous l'égide de la FNAU et de ses partenaires (ADEME, ANRU, Associations des Régions et Départements de France, Associations des Etudes Foncières, Union Sociale HLM...).

En 2013, l'AULAB a notamment coordonné avec le réseau des Agences d'urbanisme une action de mobilisation des retours d'expériences et des projets concernant la Trame Verte et Bleue et la nature en ville qui ont servi à alimenter deux publications (cahier technique de l'ADEME et dossier de la FNAU).

Elle participe également à l'élaboration d'un cahier technique sur les friches urbaines dans le cadre de la déclinaison de l'AEU₂ ainsi qu'au



Participation de l'Agence à l'atelier Campagnes Urbaines lors des rencontres FNAU 2013 à Amiens

groupe de travail « Planification et Facteur 4 ».

En 2013 la FNAU, en partenariat avec le CERTU et la DGALN, a lancé un groupe de travail-formation concernant le référentiel européen pour la ville durable (RFSC) dans lequel l'agence s'est investie, dans l'objectif qu'elle devienne un relais sur son territoire voire au-delà concernant la diffusion de cet outil européen.

Elle a animé un atelier lors de la 1^{ère} rencontre nationale sur l'Urbanisme Durable organisée à Paris par l'ADEME et le Moniteur.

• Participation aux actions conduites par la Région Nord-Pas-de-Calais (hors actions contractualisées) et par le Département du Pas-de-Calais

L'AULAB participe aux groupes de travail sur la démarche régionale INTERSCoT, sur le Plan Climat Régional, sur les Directives Régionales d'Aménagement, notamment celle sur la lutte contre l'étalement urbain, sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Trame Verte et Bleue où elle représente, compte-tenu des actions qu'elles portent en ce domaine (cf. l'atlas TVB), les ingénieries territoriales de la région.

Elle est membre des « fabriques » régionales de prospective 2040, notamment celle portant sur

l'environnement. Elle participe également au groupe de travail sur la coopération avec le MINAS GERAIS.

Elle participe également aux études thématiques engagées par le Conseil Général du Pas-de-Calais et mentionnées dans les chapitres suivants et elle peut intervenir également en assistance du Département dans le cadre de ses contractualisations avec les EPCI.

- **Participation aux actions conduites dans le cadre de l'Aire Métropolitaine de Lille**

L'AULAB représente, dans le cadre des groupes de travail, le SMESCOTA. Elle intervient également à titre d'expert dans plusieurs actions : la Trame Verte et Bleue, la mobilité et les transports, et, plus particulièrement, dans le renouvellement urbain durable pour lequel elle organisera un nouvel atelier courant 2014 portant sur la mixité fonctionnelle au sein des quartiers en rénovation urbaine qui se tiendra à Béthune. Une réflexion sur l'ingénierie territoriale à l'échelle de l'aire métropolitaine est engagée.

Elle devra être co-construite entre les structures existantes telles l'AULAB et la Mission Bassin Minier avec laquelle de nombreuses actions sont menées conjointement. L'AULAB contribue à la réalisation du programme de travail de l'Association Aire Métropolitaine de Lille tant au travers des études de son PPA qu'en support à des études spécifiques.

- **Partenariats AULAB/MBM/CAUE62**

Un axe particulier est développé dans le cadre du partenariat AULAB/MBM sur la mise en œuvre du plan de gestion « UNESCO », notamment dans les domaines de la planification et de l'urbanisme réglementaire (introduction de préconisations et de prescriptions dans les documents d'urbanisme). Ce partenariat a notamment conduit l'AULAB à participer à l'élaboration d'une publication « Plan local d'urbanisme et patrimoine minier inscrit » qui a été diffusée en janvier 2014. L'AULAB a également contribué aux réflexions conduites sur l'élaboration du nouveau « Livre Blanc », dans le cadre de la Conférence Permanente du Bassin Minier.

> **Publication : Plan Local d'Urbanisme et patrimoine minier inscrit.**



Le partenariat engagé depuis plusieurs années avec le CAUE62 est poursuivi. Il prendra en compte les nouvelles orientations que définira le CG62 en matière d'ingénierie territoriale.

> **Publication : Le Livre Blanc : acte II**

Plus globalement, les ingénieries territoriales (agences d'urbanisme, MBM, CAUE) tant au niveau de la Région que du Département mais aussi de l'Aire Métropolitaine de Lille, souhaitent développer des démarches de coordination de leurs actions mais aussi des possibilités d'interventions conjointes et mutualisées sur des thèmes que leurs partenaires souhaiteraient voir être pris en compte dans leurs programmes d'activités.



Les documents sont téléchargeables ici : www.missionbassinminier.org

Développer une offre de logements adaptée aux besoins de l'ensemble de la population

Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)

- **Accompagnement des 2 P.L.H du Pays de la Lys Romane**

En tant que partenaire, l'Agence est associée aux comités de pilotage des 2 P.L.H du Pays de la Lys Romane. A ce titre, elle apporte son analyse notamment à travers son observatoire des évolutions sociales et urbaines.

La Communauté de Communes Artois-Lys a contractualisé son PLH avec l'Etat en 2011. Elle souhaite être accompagnée sur une réflexion en direction des formes d'habitat pour les personnes âgées de son territoire et pour le suivi de ses actions à travers la mise en place de l'observatoire du PLH du Pays de la Lys Romane, réalisé en partenariat avec l'AULAB.

La Communauté de Communes Artois-Flandres a également souhaité conduire une réflexion sur l'habitat par la mise à jour du diagnostic du PLH de la CCAF réalisé il y 3 ans, et l'élaboration d'une « étude habitat ».



- **PLH de la CCNE**



L'AULAB a accompagné la réalisation du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de Noeux et Environs.

Le PLH de la CCNE a été approuvé début 2013 et il a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Régionale de l'Habitat.

- **PLH d'Artois Comm.**

Elle a sollicité l'Agence pour l'accompagner dans sa démarche notamment par la fourniture de données statistiques et géographiques et en lui apportant des informations plus territorialisées issues des études générales réalisées et des diagnostics fonciers.

Tout au long de la mise en œuvre du PLH d'Artois Comm., l'AULAB participera à l'élaboration de l'observatoire de l'habitat de ce territoire.

Les Diagnostics Fonciers

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, les communes qui mettent en révision, modifient ou élaborent leurs documents d'urbanisme, doivent intégrer de nouvelles prescriptions issues du Document d'Orientations Générales du SCoT. Pour les aider à s'interroger sur les questions de densités urbaines, de logements mais aussi de stratégie foncière agricole, l'AULAB propose deux méthodologies :

- **Les diagnostics du foncier libre à urbaniser à vocation habitat**

Élaborée en partenariat avec la coordination territoriale de la DDTM, les intercommunalités du territoire et l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais en 2009, la méthodologie a désormais été appliquée sur 70 communes et elle se poursuivra en 2014 à la demande du SMESCOTA par une douzaine de nouveaux diagnostics principalement sur le territoire de la CCAF. Le

territoire du SCOT sera couvert en grande partie fin 2014, à l'exception de très rares communes qui ont refusé la réalisation de ce diagnostic qui est pourtant souhaitée par la DDTM62, lors de la révision des PLU, pour justifier l'ouverture à l'urbanisation.

La liste des communes ayant fait l'objet d'un diagnostic ainsi que la méthodologie sont consultables sur notre site internet : www.aulab.fr

- **Les diagnostics agricoles**

La loi Grenelle 2 renforce également les dispositifs de maîtrise de la consommation du foncier agricole. Elle impose la réalisation du diagnostic foncier agricole préalable à la réalisation des documents de planification mais aussi lors de leur révision. Une méthodologie pour l'établissement d'un référentiel « diagnostic foncier agricole » a été élaborée en partenariat avec les services de l'Etat, de la Région, du Département et de la Chambre d'Agriculture de Région qui propose, par ailleurs, un diagnostic à vocation plus économique et complémentaire de l'approche plus foncière développée par l'AULAB.

Une première analyse a été conduite en 2012 sur la Commune de Burbure puis sur la Commune de Hinges en 2013. En fonction des résultats de leur évaluation, cette démarche pourra être développée dans la révision des PLU à partir de 2014 notamment dans le cadre d'une démarche qui devra aboutir à la fusion de ces 2 diagnostics complémentaires. Un test sur une commune sera réalisé en 2014.



La méthodologie du diagnostic agricole est téléchargeable sur notre site internet : www.aulab.fr

Au travers des études réalisées ou de l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs démarches d'aménagement, l'AULAB en partenariat avec les services de la DDTM mettra en évidence les fonciers de l'Etat et de ses établissements (RFF, SNCF, VNF...) afin de favoriser la construction de logements locatifs aidés.

Développer une offre de logements adaptée aux besoins de l'ensemble de la population

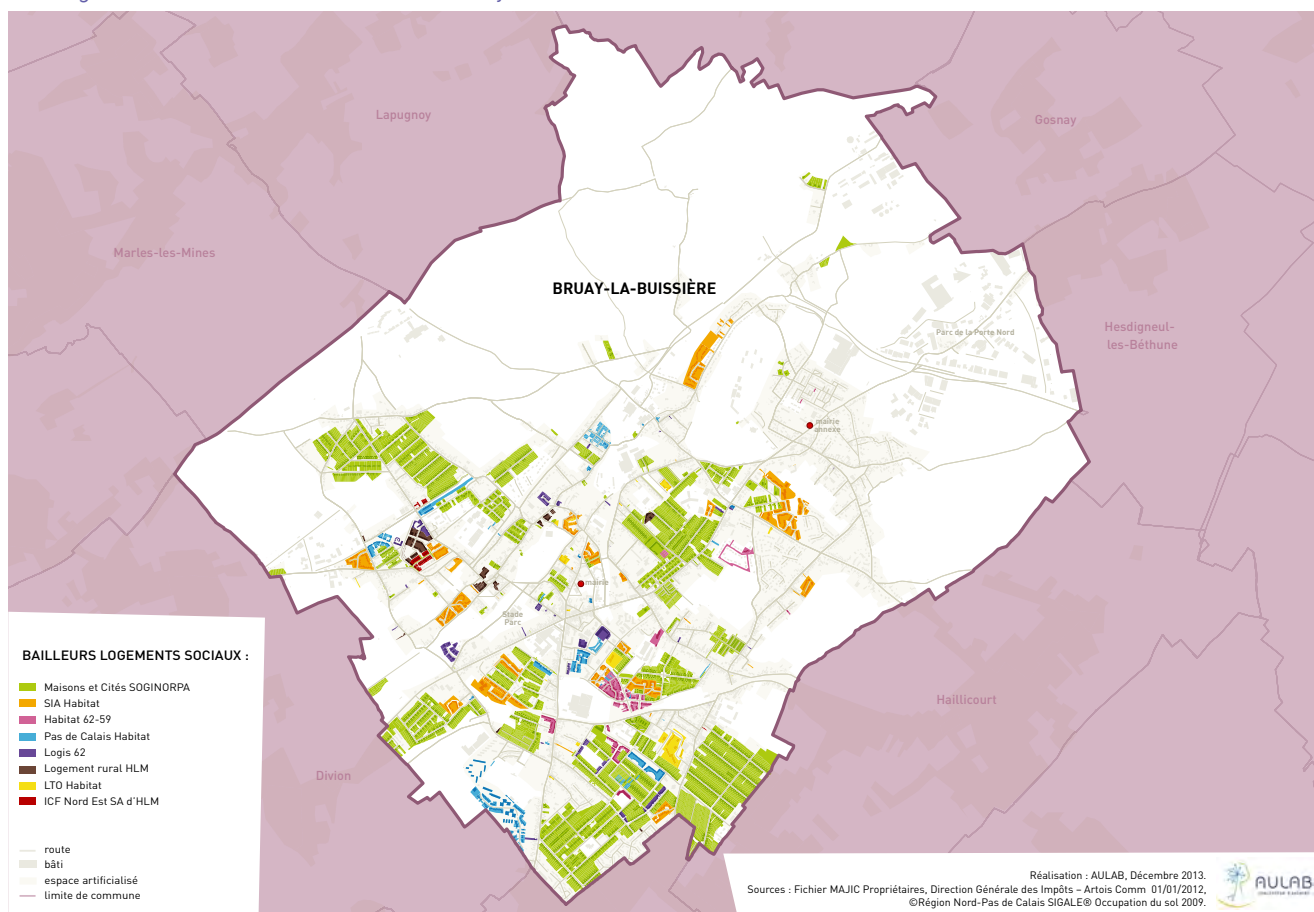
Définition d'une stratégie urbaine pour la ville de Bruay-la-Buissière

La ville de Bruay a souhaité que l'Agence puisse l'accompagner dans la définition d'une stratégie de développement urbain. L'AULAB a donc lancé en 2011 une étude de « stratégie pour le développement et la qualité de vie de la ville de Bruay la Buissière ». Cette étude de prospective urbaine s'appuie en particulier sur la valorisation de la trame paysagère qui constitue un potentiel important pour le retissage urbain de cette ville. Cette réflexion sera poursuivie en 2014 avec la définition d'un programme d'études techniques spécifiques afin de préciser les conditions de mise en œuvre de la démarche et sa faisabilité. Elle portera principalement sur le centre-ville et son articulation avec les autres secteurs qui seront structurés par les lignes de TCSP.

Par ailleurs, la ville de Bruay-la-Buissière a également sollicité l'AULAB, dans le cadre de la mise en place du PNRU 2, pour la réalisation d'un document de communication portant sur l'intérêt que pourrait présenter une deuxième génération du PNRU pour la commune. Un groupe de travail s'est ainsi constitué autour des services communaux logement, urbanisme et ANRU, associant Artois Comm et l'Agence d'Urbanisme afin d'élaborer ce document en accord avec les ambitions municipales.

La production finale de ce document est envisagée pour le mois d'avril et fera l'objet d'un article dans une publication de la FNAU consacrée à la politique de la ville et aux opérations de renouvellement urbain.

> Le logement social sur la commune de Bruay-la-Buissière en 2011



Autres études générales

- **Étude sur les perspectives démographiques de la jeunesse**

En association avec l'Institut de Démographie de l'Université de Paris-Sorbonne et sur la demande du Conseil Général 62, l'agence a souhaité analyser les caractéristiques et les perspectives démographiques de la jeunesse sur son territoire. Un premier diagnostic sera publié début 2014. Il fera l'objet de mises à jour régulières. En partenariat avec le CG62 et au vu des diagnostics réalisés, quelques thématiques pourraient être étudiées plus spécifiquement afin d'apporter, le cas échéant, des regards complémentaires aux actions conduites par le Département dans le cadre de la mise en place du pacte pour la jeunesse.



- **Étude sur le renouvellement de la population des ménages en fonction de l'ancienneté des logements au sein des SCoT de l'Artois et du Pays du Ternois**

(évolution depuis 1968 et prospective à l'horizon 2030) :



En association avec l'Institut de Démographie de l'Université de Paris-Sorbonne, cette étude propose d'explorer la question du renouvellement de la population des ménages en fonction de l'ancienneté des logements, ceci afin d'affiner, d'une part, les méthodes de projections démographiques et, d'autre part, d'améliorer la méthode du « point zéro » servant à définir la programmation de logements d'un territoire.

- **Étude sur l'évolution des valeurs foncières et immobilières**

En partenariat avec l'EPF Nord-Pas-de-Calais avec lequel l'AULAB a passé une convention de

partenariat pour analyser ces évolutions au cours de ces dernières années.

Développer une offre de logements adaptée aux besoins de l'ensemble de la population

• Étude sur l'autonomie

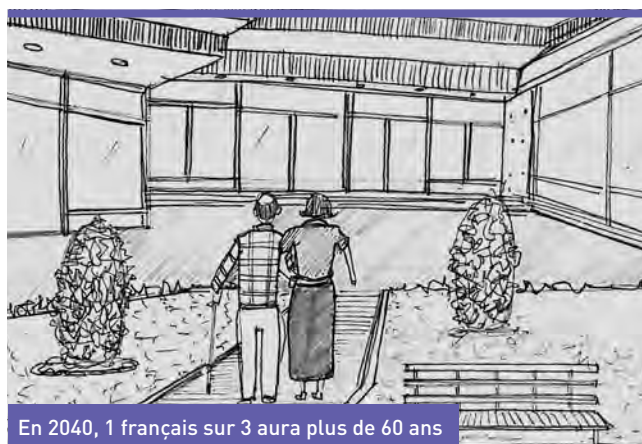
La réflexion initiée en 2012 sur les besoins des personnes handicapées vieillissantes avait été suspendue afin de permettre aux services du CG62 de préciser les objectifs et de définir une méthodologie.

Dans la continuité de cette initiative, une étude sera réengagée avec pour objectif de mieux appréhender les enjeux soulevés par le vieillissement et la perte d'autonomie sur le territoire, de connaître et faire connaître les solutions proposées en matière de parcours résidentiel et d'offre de services aux personnes dépendantes et de sensibiliser les décideurs publics (communes et ECPI notamment) pour qu'ils prennent en compte le vieillissement de la population et la mise en accessibilité dans leurs projets d'aménagement.

Après ce travail préliminaire, sera réengagée une étude visant à identifier les besoins notamment avec l'objectif de préserver et d'améliorer leur autonomie ainsi que d'intégrer les actions menées par les services du département aux orientations des structures intercommunales et à leurs documents d'urbanisme.

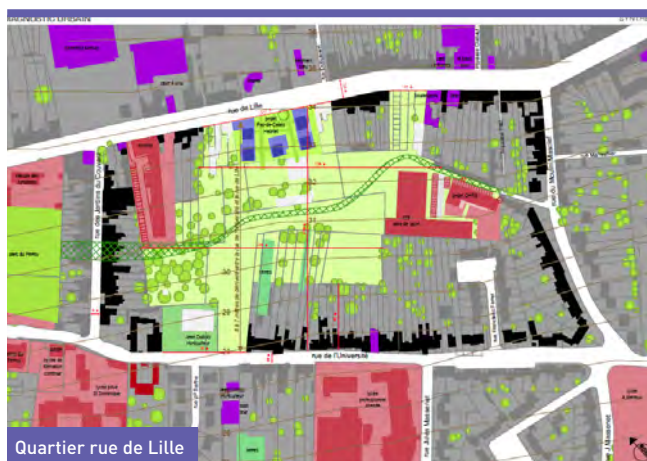


EHPAD à Noyelles-les-Vermelles



En 2040, 1 français sur 3 aura plus de 60 ans

• Étude Impact-Santé, rue de Lille à Béthune



Quartier rue de Lille

Sous réserve d'une réponse positive à l'Appel à Projets Santé-Environnement 2 lancé par l'Agence Régionale de la Santé, sur la thématique « Urbanisme-Santé ».

Cette étude fait suite à l'AEU « Rue de Lille » réalisée en 2011 et au programme de construction de logements que doit lancer le groupe VILOGIA sur la friche NORELEC-CIB.

Sur la même thématique l'AULAB participe au comité de pilotage mis en place pour la réalisation d'un diagnostic santé à l'échelle d'Artois Comm.

- **Accompagnement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de la Lys Romane**

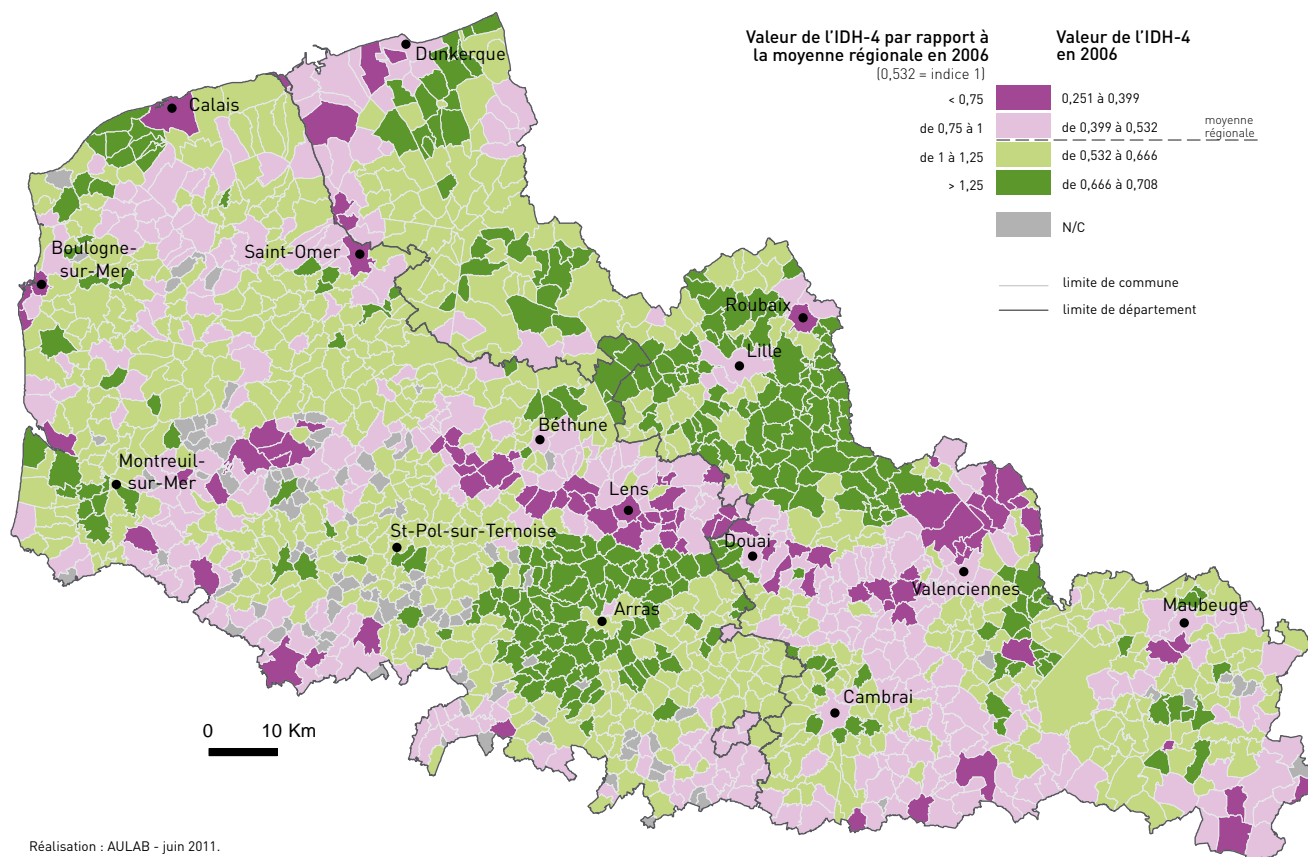
Cette démarche vise à revaloriser le cadre de vie des habitants par le biais d'actions en faveur de l'habitat existant.

- **Participation au Forum sur les indicateurs de développement**

L'AULAB intervient à travers le « forum hybride » piloté par la Région Nord-Pas de Calais visant à faire avancer la réflexion sur la création, l'intégration et la pertinence d'indicateurs de développement dans les études sociodémographiques et les documents d'urbanisme.

L'AULAB participera à ce titre à l'animation de groupes de travail ainsi qu'à la co-production (avec la région Nord-Pas de Calais) d'une publication sur l'utilisation d'indicateurs de développement à l'échelle du SCoT de l'Artois.

> L'IDH 4 par commune dans la Région Nord/Pas-de-Calais en 2011



Réalisation : AULAB - juin 2011.

Sources : BD CARTO® - ©IGN Paris 2007 - reproduction interdite ; Note de la D2DPE n°24, «Un indicateur de développement humain à l'échelle des territoires du Nord-Pas de Calais», Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation, 27 pages, Novembre 2009 ; Alternatives économiques Poche n°48, «La richesse Autrement», Mars 2011.

Définition d'une politique de mobilité à l'échelle du territoire Artois-Gohelle

En 2012, un groupe de travail spécifique sur les mobilités, initié par l'AULAB et animé avec la Mission Bassin Minier, s'est réuni à plusieurs reprises pour réfléchir, en collaboration avec le SMT, à un nouveau schéma d'organisation d'axes structurants de transports collectifs urbains. Ce dernier a été soumis par la suite à la validation des collectivités, notamment dans le cadre du projet d'agglomération d'Artois Comm.

L'aboutissement des réflexions menées dans le cadre de ce groupe de travail a démontré l'intérêt du partenariat entre l'AULAB et le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (SMT). Ce partenariat s'est concrétisé en 2013 par l'adhésion du SMT à l'AULAB, permettant de généraliser l'assistance de l'AULAB aux différentes missions menées par le SMT.

• Le Plan de Déplacements Urbains Artois-Gohelle

Le SMT Artois-Gohelle a relancé au début de l'année 2013 l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains entamé en 2008 suite à l'extension de son périmètre de compétence : le nouveau document a été arrêté en janvier 2014.

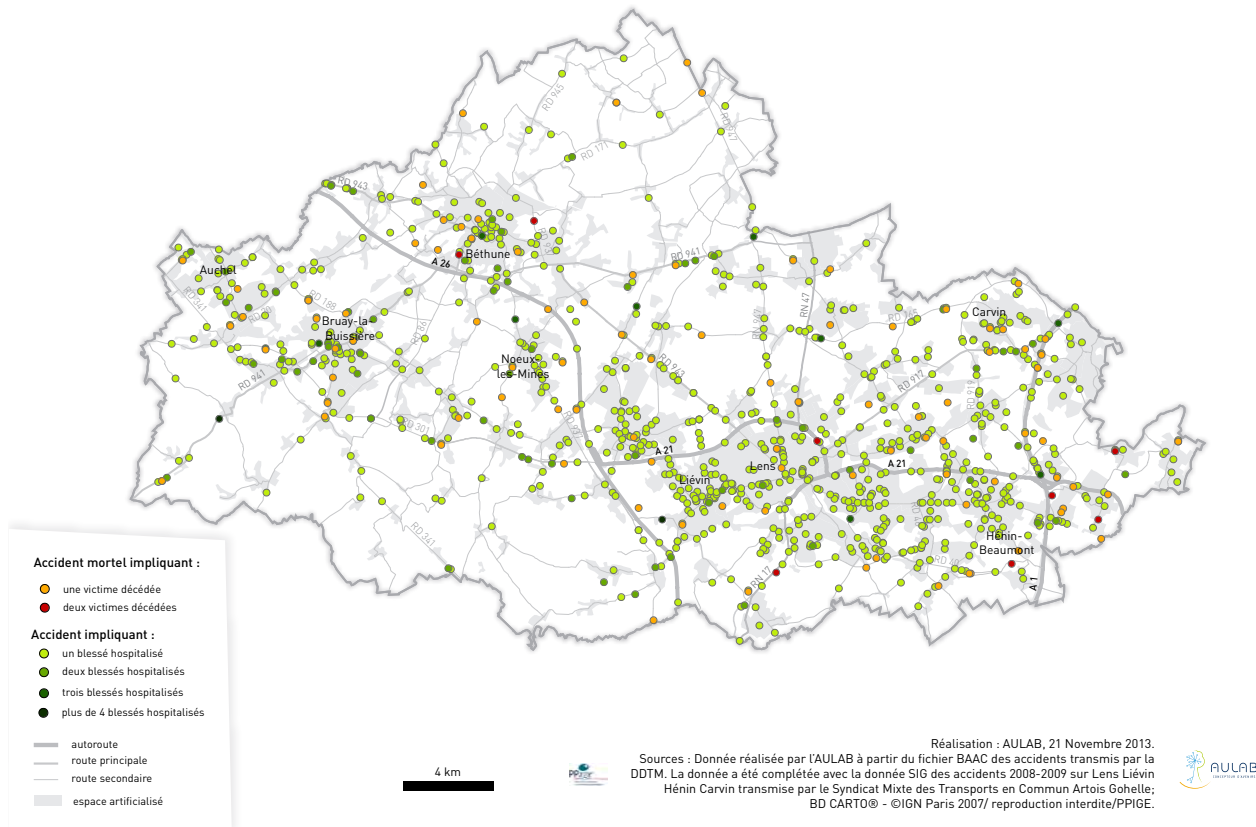
Tout au long de l'année 2013, l'AULAB a ainsi participé à l'élaboration du nouveau document de manière à faire émerger un nouveau projet de mobilité pour le territoire. Elle a ainsi appuyé le SMT dans le cadre de la rédaction des différentes parties du document, de l'animation des différentes réunions de pilotage, du traitement et de l'analyse des données et dans la réalisation cartographique par le concours de son pôle SIG.

L'AULAB a également conduit une AEU de 2ème génération sur le PDU notamment pour améliorer la prise en compte des thématiques environnementales et organiser la concertation.

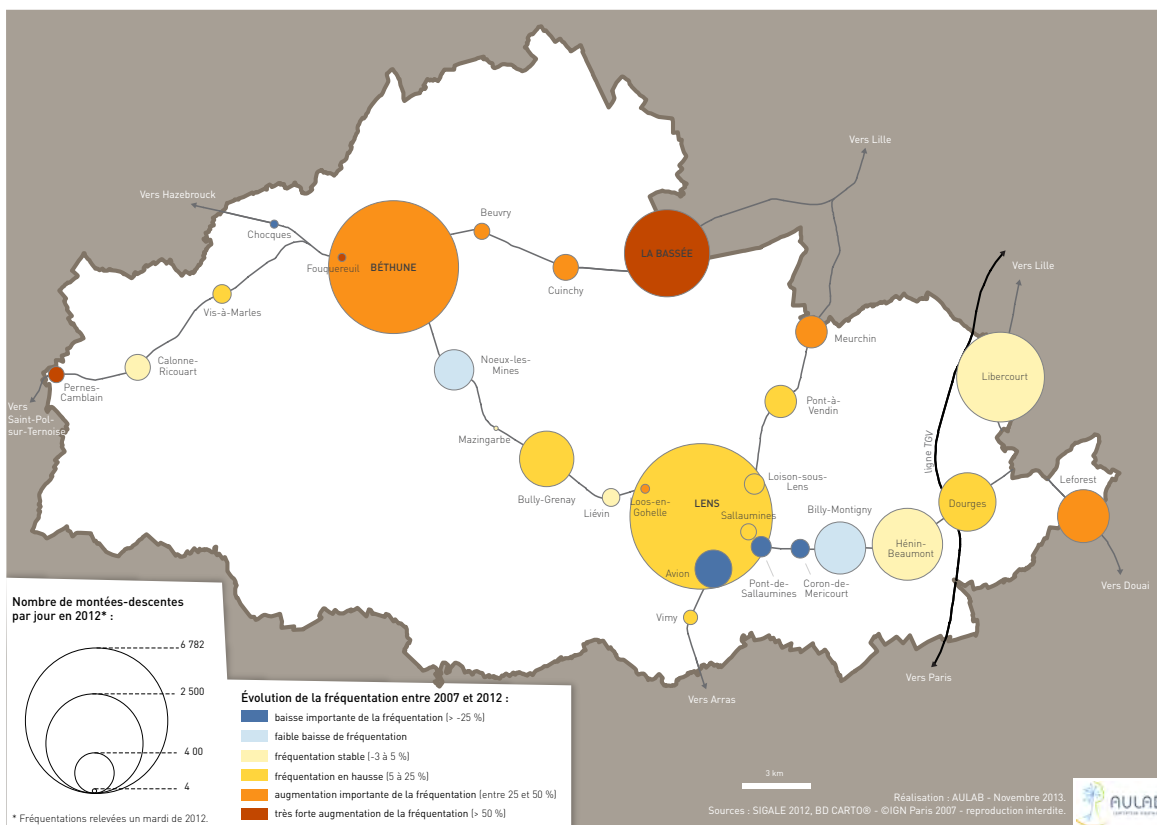
En 2014 et 2015, l'AULAB reste mobilisée au côté du SMT dans le cadre de la concertation et de l'enquête publique. Une fois le document approuvé, elle apportera son expertise en matière d'observation dans la mise en œuvre et le suivi du PDU et assurera les liens avec l'évaluation et la révision du SCOT.



> Tués et blessés lors d'un accident de la route entre 2008 et 2012 sur le territoire du SMT Artois-Gohelle



> Fréquentation journalière des gares sur le territoire du SMT Artois-Gohelle



Mise en oeuvre d'une offre de transport en commun en site propre

Suite à la définition d'un schéma d'offre structurante de transports collectifs urbains en 2012, l'AULAB a participé à l'élaboration d'un dossier modificatif pour la ligne Houdain-Barlin-Béthune-Bruay-Beuvry (B1) déposé auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet « Grenelle 2 ». Dans le cadre de l'appel à projet

« Grenelle 3 », l'Agence a également participé à l'élaboration d'un nouveau dossier concernant la liaison Auchellois-Bruaysis (B2) ainsi qu'aux dossiers Grenelle 3 pour les lignes Liévin-Lens-Hénin-Beaumont-Noyelles-Godault et Lens-Carvin-Libercourt-Oignies-Noyelles-Godault.

- **Appui au SMT Artois-Gohelle dans la mise en oeuvre des lignes de BHNS sur l'agglomération Béthune-Bruay**

En 2013, l'AULAB a accompagné le SMT dans le cadre des études sur la réalisation de deux premiers tronçons de site propre à Bruay-la-Buissière et Beuvry. En 2014, l'AULAB accompagnera le SMT dans le cadre des études préalables de maîtrise d'œuvre notamment sur l'analyse des fonciers

impactés, les insertions urbaines et de manière plus générale sur la cohérence globale du projet de TCSP dans le cadre du projet de territoire. Un travail spécifique sera également conduit sur le projet de pôle d'échanges de la gare de Béthune.

- **Réalisation d'une étude type « contrat d'axe »**

Dans l'optique de développer de manière cohérente le projet de transport en commun structurant et l'urbanisation sur le territoire de l'Artois, l'AULAB engage une étude de type contrat d'axe le long des tracés des lignes Houdain-Barlin-Bruay-Béthune-Beuvry (B1) et Auchellois-Bruaysis (B2). Cette démarche permettra de définir une stratégie d'aménagement et un projet urbain global à l'échelle des deux corridors en identifiant les sites sur lesquels le principe et les différents niveaux de densification aux abords des arrêts de TCSP pourraient être mis en œuvre.

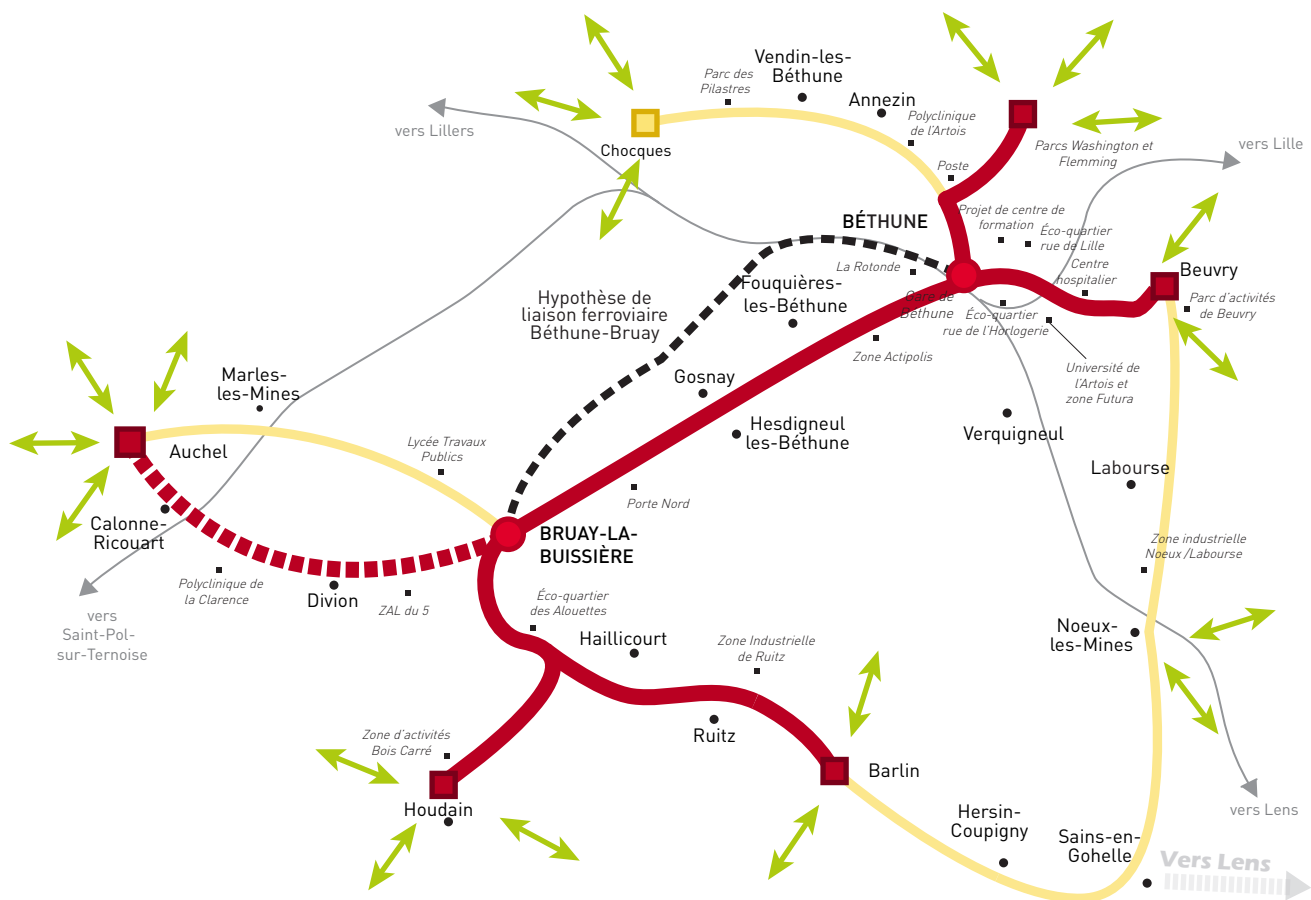
Cette réflexion s'inscrit directement dans le cadre du plan d'actions du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et alimentera la révision du SCoT de l'Artois.

L'Agence a par ailleurs été sollicitée par plusieurs communes (Barlin, Beuvry, Divion, Houdain, Bruay-la-Buissière) afin d'engager des réflexions sur l'aménagement de certaines zones à urbaniser

situées le long des tracés des lignes B1 et B2. Ces réflexions pourront être intégrées à la démarche « contrat d'axe » afin d'envisager un aménagement en adéquation avec le projet de transport.



> Phasage de réorganisation de l'offre de transport collectif sur l'agglomération de Béthune/ Bruay-la-Buissière



- 1ère phase de réalisation du Transport Collectif en Site Propre (AAP Grenelle 2)
- 2ème phase de réalisation du Transport Collectif en Site Propre (AAP Grenelle 3)
- 2ème phase de réalisation du Transport Collectif en Site Propre (hors AAP Grenelle 3)
- hypothèse de liaison ferroviaire
- pôle d'échange
- terminus 1ère et 2ème phases (AAP Grenelle 2/3)
- terminus 2ème phase (hors AAP Grenelle 3)
- rabattement en maillage par le réseau de bus
- ligne ferroviaire existante
- communes desservies par
- zones d'activités et équipements structurants desservis par
- Transport Collectif en Site Propre

Promouvoir l'usage des modes de transports alternatifs

• La voie d'eau

▶ Le tourisme fluvial

L'Office de Tourisme Intercommunal et Artois Comm. ont souhaité relancer la réflexion sur le tourisme et la voie d'eau (« tourisme fluvial »). L'AULAB pourrait accompagner cette réflexion.

▶ Le développement du transport fluvial

En partenariat avec la CCI de l'Artois, l'AULAB a lancé, en 2013, une étude AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) sur le projet de développement du transport fluvial à l'échelle de l'arrondissement de Béthune. L'étude vise, au-delà du projet de réaménagement du port de Béthune, à élargir la réflexion du développement du transport fluvial dans un contexte plus vaste, en intégrant les projets potentiels à venir.

▶ La plate-forme multimodale sur Merville/Lestrem

L'AULAB a participé à l'élaboration du cahier des charges de l'étude lancée par la Communauté de Communes Flandre-Lys, sur la création d'une plate-forme multimodale sur Merville/Lestrem.



Port de Béthune

• Le transport collectif dans le Pays de la Lys Romane

Les Communautés de Communes Artois Flandres et Artois Lys ont souhaité que l'AULAB puisse réaliser une étude pré opérationnelle sur la mise en place d'un service de mobilité des personnes sur leur territoire. La réflexion sur les modalités

de mise en œuvre d'une offre de Transports Collectifs sera poursuivie en 2014 en intégrant les réflexions menées par le Conseil Général du Pas de Calais et par le Syndicat Mixte des Transport pour les déplacements aux frontières du PTU.

• L'aérodrome de Merville/Lestrem/Calonne-sur-la-Lys

L'AULAB poursuit sa collaboration sur les études concernant le devenir de cet aérodrome, en

partenariat avec le Syndicat mixte en charge de sa gestion.

- **Le ferroviaire**

- ▶ **La ligne Merville - Armentières**

La réouverture au trafic voyageur de la ligne ferroviaire Merville-Armentières est actée (études complémentaires en cours par RFF). Les communes de Merville et de Sailly sur la Lys, directement concernées, ont souhaité qu'une réflexion complémentaire soit menée par la réalisation d'une étude « pôle d'échanges » à Merville et « halte ferroviaire » à Sailly sur la Lys. L'AULAB accompagnera ces communes dans le cadre des études qui seront lancées en 2014.

- ▶ **La desserte ferroviaire du Bruaysis**

L'étude réalisée par la Région sur la desserte ferroviaire du Bruaysis a permis d'engager la réflexion sur la création d'une liaison TER entre Béthune et Bruay où une nouvelle gare pourrait être réalisée. L'AULAB intégrera ce projet dans ses études en 2014 (AEU Site FOULON, Parc de la Lawe).

- ▶ **Pôle d'échange de Béthune**

Avec le doublement de la voie ferrée entre Béthune et Don Sainghin, la fréquentation de la gare de Béthune ne cesse de progresser posant la question de la réorganisation de ce pôle d'échanges en lien avec les projets de TCSP, de réaménagement de la passerelle et de restructuration du quartier de la gare. En 2014, l'AULAB accompagnera la Ville, le SMT et la Communauté d'Agglomération dans la relance du projet

- ▶ **Études pôles d'échanges**

Par ailleurs, suite à deux études « pôles d'échanges » réalisées en 2010/2011, l'AULAB continue d'accompagner les collectivités sur les projets de requalification des gares de Lillers et d'Isbergues, notamment en appui technique dans les démarches de désignation des aménageurs.



Lignes ferroviaires à Béthune

Promouvoir des politiques durables de mobilité

- **Les modes doux**

- ▶ **La Vélo Route Voies Vertes (VVV)**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma Régional des Vélo Routes Voies Vertes, des études ont été engagées en 2006-2007 par le Conseil Régional et ses partenaires pour proposer des tracés sur la section Dourges-Calais, repris dans le Document d'Orientations Générales du SCoT de l'Artois.

Plus généralement, l'AULAB participe, en lien avec le CG62, à la déclinaison de ce Schéma Régional sur le SCoT de l'Artois. Depuis, une démarche a été initiée par la Mission Bassin Minier qui a abouti à une proposition de tracés entre Douai et Béthune. Un travail similaire est également réalisé dans le cadre de l'élaboration du PDU Artois-Gohelle (schéma cyclable).

En complément de ces études, l'AULAB poursuit la démarche afin d'établir des variantes de tracés entre Béthune et Saint-Venant, en partenariat avec les services de la Communauté d'Agglomération Artois Comm., de la Communauté de Communes Artois-Lys, du Conseil Général du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais.



Paysage traversé par la Véloroute Voie Verte

Vers un réseau routier sécurisé

- **Réaménagement du réseau routier**

Les nouvelles études sur la déviation de la RD 941 (Béthune-La Bassée) ont été lancées fin 2009 par le Département du Pas-de-Calais. Elles devraient prendre en compte (à confirmer) la liaison entre la RD 941 (déviation sud de Béthune) et la RD 937 (déviation de Noeux-les-Mines) ainsi que l'amélioration de la desserte du Port Fluvial de Béthune. Une étude a également été lancée sur la liaison RD 301/RD 941 et La RD 939 (axe Béthune/Saint-Pol-sur-Ternoise).



La RD941 à Cuinchy

• L'atlas de l'accidentologie

Dans le cadre de l'observatoire des déplacements de l'AULAB, deux publications sur le thème de l'accidentologie ont été réalisées.

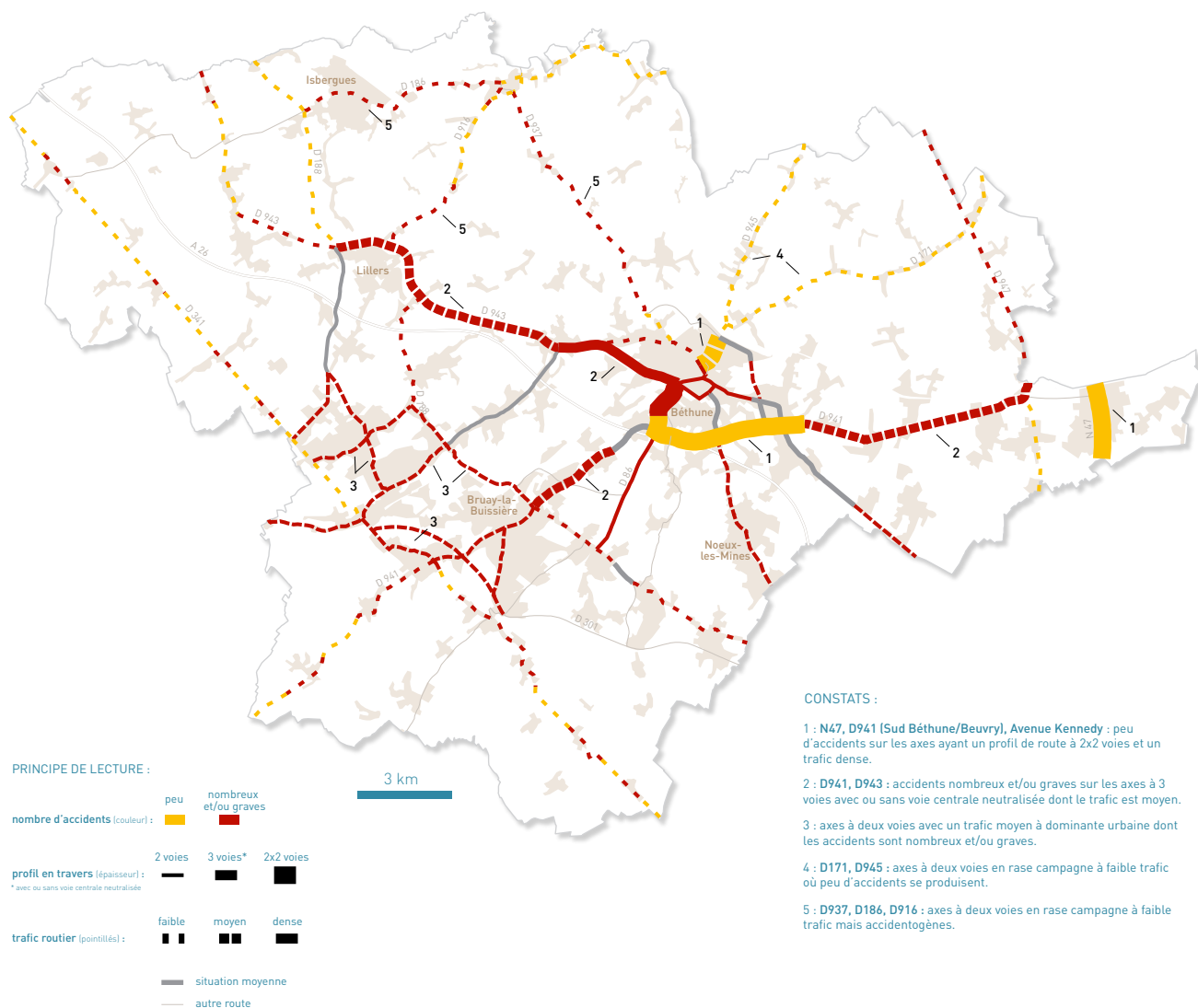
Ce travail a été complété et affiné par la réalisation d'un atlas de l'accidentologie à l'échelle du SCoT de l'Artois, avec un chapitre par intercommunalité (CA Artois Comm., CC Artois-Lys, CC Artois-Flandres et CC Noeux et Environs), qui permettront de disposer d'un état des lieux sur chaque EPCI à l'échelle communale sur la

période 2006-2010. Ces atlas sera un outil d'aide à la décision pour les communes et contribuera à enrichir les diagnostics des PLU concernant la prise en compte de l'accidentologie (demande formulée par les services de l'Etat dans le cadre de la déclinaison du SCoT).

L'Atlas a été publié fin 2013 et il sera réactualisé régulièrement.

L'atlas de l'accidentologie est téléchargeable sur notre site internet : www.aulab.fr

> Profil des axes routiers principaux du SCoT de l'Artois



Réalisation : AULAB, Janvier 2013.
Sources : BD CARTO® - ©IGN Paris 2007 - reproduction interdite, AULAB 2013.

Introduire et développer la nature dans les espaces urbains. Améliorer l'environnement

L'Atlas cartographique de la Trame verte et bleue du territoire SCoT de l'Artois

L'Agence d'Urbanisme a coproduit avec la Mission Bassin Minier une étude de déclinaison du Schéma Régional de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du SCoT de l'Artois. Cette étude à caractère expérimental s'est achevée en 2011 par de multiples présentations au niveau régional, voire national, mais surtout par l'édition du document qui a été largement distribué. Un dossier de l'AULAB « La Trame Verte et Bleue, un atout à préserver pour notre territoire » était remis avec l'ouvrage pour expliciter la méthodologie et la démarche suivie pour réaliser cet outil d'aide à la décision.

Cette étude préfigurait ainsi le « Schéma Régional de Cohérence Ecologique Trame Verte et Bleue » qui doit être validé courant 2014.

Un travail de déclinaison locale, réalisé en 2010 sur la commune de Norrent-Fontes, a permis la prise en compte des orientations de la TVB dans son document d'urbanisme lors de sa révision. Un dossier de synthèse relatif à cette démarche expérimentale de déclinaison communale, permet de valoriser et de diffuser cette intégration exemplaire de la Trame Verte et Bleue dans un document de planification.

Un dossier technique a également été élaboré afin d'apporter des solutions techniques aux bureaux d'études en urbanisme sur l'intégration de l'Atlas cartographique de la Trame Verte et Bleue du territoire du SCoT de l'Artois dans les documents d'urbanisme.

L'année 2013 aura permis de poursuivre les présentations de ce travail et de son intégration dans les documents d'urbanisme auprès de partenaires régionaux et nationaux (Région, séminaire, ateliers CETE/CERTU, FNAU...). Cette tendance se prolongera en 2014 avec notamment la participation de l'AULAB à l'animation d'un atelier technique organisée à Norrent-Fontes en partenariat avec Espaces Naturels Régionaux.



La Vieille-Lys à Saint-Floris

Études agriculture - environnement

• Le Contrat Agriculture-Alimentation Périurbaine

Dans le cadre du Contrat Agriculture-Alimentation Périurbaine mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération Artois-Comm., celle-ci a sollicité l'AULAB pour l'accompagner dans la mise en œuvre de plusieurs actions :

> **La création d'un observatoire partenarial du foncier agricole ;**

> **Une étude prospective sur l'agriculture du Bas-Pays.** Cette étude permettra notamment d'identifier les exploitations de maraîchage qui risquent de disparaître et de faciliter leur transmission afin de conforter la filière. L'AULAB pourrait participer à cette étude pilotée par Artois Comm, en menant un travail cartographique d'identification des exploitations ;

> **Une étude sur la gouvernance alimentaire** du territoire. Cette étude proposée par l'AULAB pourrait entrer dans l'axe 1 du CAAP'agglomération « inscrire l'agriculture de proximité dans les nouveaux enjeux alimentaires et de consommation ». Il s'agit de faire un état des lieux du système alimentaire local en termes de production, de transformation, de distribution et de consommation de produits alimentaires. Dans ce cadre, l'AULAB a analysé les différentes études réalisées par d'autres agglomérations sur ce thème et a présenté ce travail lors d'une journée technique organisée par Artois Comm. en décembre 2013.

• Agriculture - Environnement et SCoT du Pays du Ternois

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays du Ternois, les composantes « agriculture » et « environnement » sont apparues comme des axes importants de développement de ce territoire. Le Conseil Général souhaiterait accompagner en partenariat avec l'AULAB et les acteurs du Pays du Ternois, une réflexion complémentaire pour approfondir certaines pistes évoquées dans le diagnostic et les enjeux (diversification des activités, circuits courts, valorisation énergétique des productions...).



Introduire et développer la nature dans les espaces urbains. Améliorer l'environnement

Autres études

- **Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) sur l'espace naturel intercommunal du Marais de la Lawe**

Ce site de 45 ha à vocation intercommunale est situé en cœur d'agglomération sur 4 communes Annezin, Béthune, Fouquereuil et Fouquières-les-Béthune.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme a proposé un projet d'aménagement, sur le modèle du Parc de la Deûle (situé sur la Communauté Urbaine de Lille Métropole), qui intègre à la fois des espaces de nature préservée, des espaces naturels dédiés à l'observation et à la promenade et des espaces de loisirs.

En 2012, les 4 communes ont arrêté le schéma d'aménagement proposé. Elles ont sollicité l'EPF Nord-Pas-de-Calais pour engager le projet qui devrait être confié à la suite au Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais.

Les réflexions sur le portage foncier de ce projet seront poursuivies en 2014. L'AULAB continuera son action d'accompagnement.



Le schéma d'aménagements arrêté, les réflexions sur le portage foncier continuent.

- **Schéma directeur des réseaux de chaleur de la ville de Béthune**

Dans le cadre de sa réflexion sur la mise en cohérence et la modernisation de ses 2 réseaux de chauffage urbain, la Ville de Béthune a proposé, en accord avec l'ADEME au titre du « Fonds Chaleur », à l'AULAB de conduire cette étude qui a porté sur un état des lieux, les enjeux et les préconisations en vue de lancer une nouvelle consultation de Délégation de Service Public. Cette étude a intégré les problématiques de desserte des futurs éco quartiers, mais aussi

la réalisation d'une nouvelle chaufferie au bois énergie. Elle a été achevée mi 2013. Pour permettre à la Ville de Béthune de lancer une nouvelle Délégation de Service Public, l'AULAB accompagnera la ville en 2014 en l'assistant dans l'élaboration du cahier des charges de désignation d'une A.M.O pour la nouvelle D.S.P.

- **Adaptation des aires urbaines au changement climatique**

L'AULAB a organisé un colloque sur ce thème en novembre 2011 en partenariat avec la Préfecture de Région et l'ADEME. Un dossier de restitution des échanges a été diffusé mi 2012. Une seconde journée technique sur l'adaptation au changement climatique, organisée dans le cadre du FRAMEE, a eu lieu en juin 2013 en association avec la Région et l'ADEME. Un dossier de restitution sera publié mi 2014. Une 3^{ème} édition est envisageable fin 2014.



Journée technique sur l'adaptation au changement climatique, Juin 2013.

Introduire et développer la nature dans les espaces urbains. Améliorer l'environnement

- **Participation aux groupes de travail pour le Plan Climat Territorial du Pays de la Lys Romane**

Le Pays de la Lys Romane a lancé sa démarche de Plan Climat Territorial en octobre 2008 avec l'horizon 2013 pour la réalisation de son programme d'actions. Celui-ci vise à l'excellence territoriale prônée dans la Charte de Pays en s'appuyant sur trois axes principaux que sont la diminution des gaz à effet de serre, la

réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

C'est une action environnementale concertée entre tous les acteurs intervenants sur le territoire. L'AULAB est associée en tant que partenaire et participe aux différents groupes de travail pour la définition du programme d'actions.

- **Participation au groupe de travail national piloté par le CGDD et animé par le CERTU sur la ville résiliente**

Un partenariat avec les agences de Saint-Etienne et de Béthune a été formalisé pour, à partir d'exemples sur leur territoire et plus largement de leur région, alimenter cette réflexion nationale portée par le Commissariat général au développement durable et s'inscrivant dans la

« feuille de route pour la transition écologique ». Un séminaire de travail décentralisé s'est réuni à Bruay-la-Buissière en octobre 2013 pour partager les retours d'expérience en Nord-Pas-de-Calais et un dossier méthodologique sera produit à la mi 2014.

- **Participation à l'élaboration de la feuille de route de l'ADEME sur le développement durable de la ville**

L'AULAB est intervenue à titre d'expert comme représentant des agences d'urbanisme au Comité

de Pilotage National. Elle sera associée à sa formalisation finale en 2014.

- **Co-production d'un dossier synthétique sur l'intégration du SAGE de la Lys dans les documents d'urbanisme**

Suite à une sollicitation du SYMSAGEL-EPTB Lys, l'AULAB apporte son aide à l'élaboration d'un document pédagogique à destination des élus et des techniciens afin de rappeler les éléments incontournables liés à la prise en compte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys dans les documents d'urbanisme. Cette publication est prévue courant 2014.



« L'eau n'est pas nécessaire à la vie, elle est la vie. »
Antoine de Saint-Exupéry (Extrait du SAGE de la Lys)

- **Observatoire photographique des Paysages**

Ce projet a pour objectif la mise en place d'un outil de connaissance et de suivi des évolutions des paysages grâce à la photographie.

Un comité de pilotage restreint, accompagné par un photographe professionnel recruté par l'AULAB, identifie 60 sites paysagers (emblématique ou

quotidien, avec des projets d'aménagement ou non) à suivre dans le temps par des campagnes photographiques répétées tous les 2 à 5 ans. Une méthodologie a été développée par la DGALN qui pourra être adaptée pour le contexte territorial d'un SCoT en 2014-2015.

- **Participation au comité de gestion du Marais Pourri à Norrent-Fontes**



Le Marais Pourri à Norrent-Fontes

Construire des outils partagés d'observation et d'évaluation

Les Observatoires de l'Agence

Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et le Conseil Général du Pas-de-Calais ont conclu avec l'AULAB des conventions de partenariat avec deux objectifs principaux visant à les accompagner dans la déclinaison territoriale de leurs politiques, notamment contractualisées et les aider dans l'amélioration de leur connaissance des territoires (échanges de données) et dans le suivi de l'évolution du territoire de l'Agence. Ces demandes se traduisent entre autres par des échanges de données et la réalisation de publications dont les lettres des quatre Observatoires actuels.

Pour l'année 2013, l'AULAB a réalisé un Atlas (accidentologie), 6 lettres d'observatoire et 4 dossiers thématiques. Ces publications seront poursuivies en 2014.

• L'Observatoire des évolutions sociales et urbaines

1 lettre d'observatoire a été publiée en 2013 (*Les caractéristiques et l'évolution du parc de logement*) ainsi qu'1 dossier (*La définition contemporaine de la ville*)

D'autres pourront suivre en 2014 :

- > Les dynamiques démographiques de la jeunesse de l'Artois,
- > La marché foncier et immobilier, à partir de la base de données Valeurs Foncières,
- > Les revenus des ménages,
- > L'artificialisation des sols,
- > L'analyse de l'évolution du foncier à vocation habitat - consommation foncière via MAJIC III



• L'Observatoire des déplacements

1 lettre d'observatoire a été publiée en 2013 (*Les déplacements domicile - études*) ainsi qu'1 dossier (*Articuler urbanisme et transport : l'exemple du contrat d'axe*) et 1 Atlas sur l'accidentologie sur le SCoT de l'Artois.

En 2014, pourraient être étudiés les thèmes suivants :

- > L'accessibilité des zones d'activités de l'Artois
- > Trafic routier et accidentologie
- > Le stationnement
- > Pôles d'échanges et intermodalité



• L'Observatoire de l'environnement

1 lettre d'observatoire a été publiée en 2013 (*Les publicités et les enseignes*) ainsi qu'1 dossier (*Les paysages du territoire du SCoT de l'Artois*) :

En 2014, pourraient être étudiés les thèmes suivants :

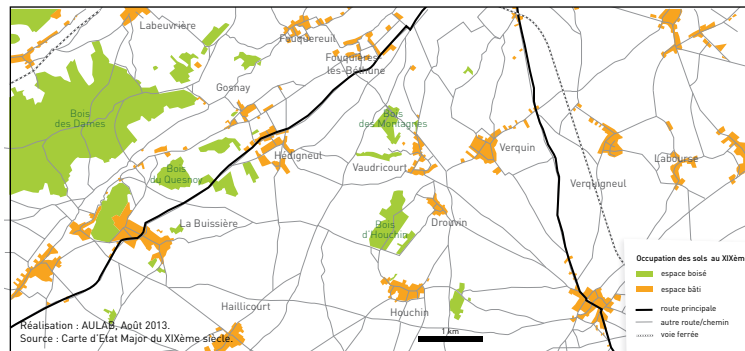
- > Les espaces boisés,
- > La qualité de l'air,
- > La biodiversité,
- > Les zones humides



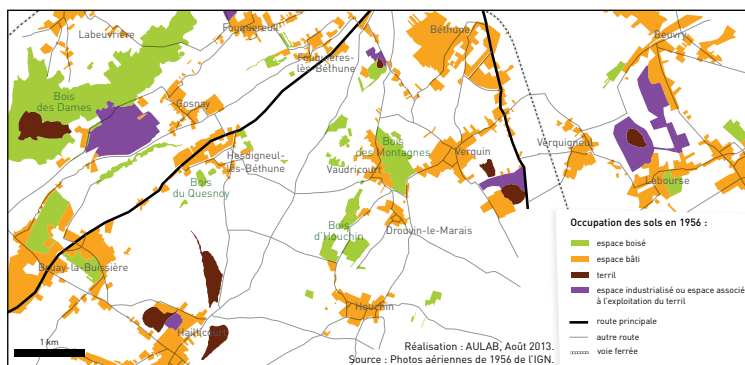
> Extrait du dossier sur les Paysages du territoire du SCoT de l'Artois

Évolution de l'implantation humaine depuis le XIX^{ème} siècle (Représentation schématique)

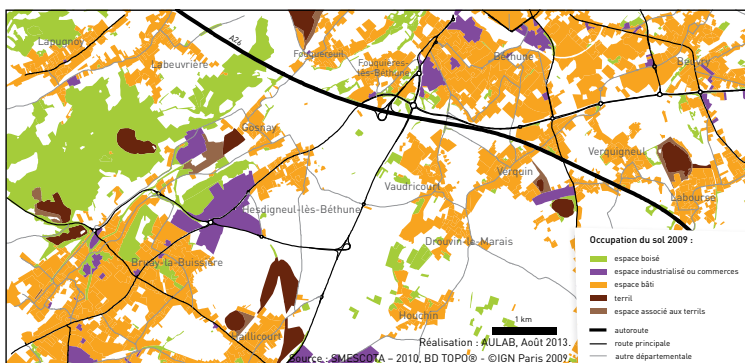
AU XIX^{ème}



EN 1956



EN 2009



Construire des outils partagés d'observation et d'évaluation

• L'Observatoire du développement économique

3 lettres d'observatoire ont été publiées en 2013 (*L'évolution du commerce de grande distribution, Le tourisme sur le SCoT de l'Artois en 2013, Le foncier à vocation économique sur le SCoT de l'Artois en 2013*) ainsi qu'1 dossier (*L'évolution de l'agriculture*). Un travail d'accompagnement des offices de tourisme dans l'élaboration de tableaux de bord de l'activité touristique de leur territoire a été réalisé.

En 2014, pourraient être étudiés les thèmes suivants :

- > Les résultats de l'enquête sur les chambres d'hôtes et les meublés touristiques de l'Artois,
- > L'artisanat,
- > Le foncier à vocation économique, évolutions 2013-2014,
- > L'emploi des Zones d'Activités



Les dossiers de l' AULAB

Ces dossiers sont publiés sous forme de notes de synthèse des études générales réalisées par l'AULAB.

4 dossiers ont été publiés en 2013 et d'autres suivront en 2014 à titre d'exemples :

- > Les enseignements de l'enquête TNS Sofres sur la ruralité dans le Pays du Ternois,
- > La méthodologie du diagnostic agricole foncier,
- > Quelles géographies pour un pôle métropolitain artésien ?
- > Les indicateurs de développement humain : focus sur le SCoT de l'Artois,
- > Étude sur l'autonomie,
- > Le PLH de la Communauté de Communes Artois Lys,

- > Le centenaire 1914 -1918,
- > La synthèse des AEU et les 4 ans de mise en oeuvre du FRAMEE,
- > La précarité énergétique,
- > L'observatoire de la pauvreté,
- > Le recensement et l'analyse des friches industrielles sur le SCoT de l'Artois,
- > Les TIC sur le périmètre du SCoT de l'Artois,
- > La culture sur le SCoT de l'Artois,
- > L'intégration du SAGE de la Lys dans les documents d'urbanisme, en co-production avec le SYMSAGEL - EPTB Lys,
- > Les actes du colloque « les villes demain face aux défis environnementaux et climatiques » qui s'est tenu à Bruay le 18 juin 2013.



La lettre d'actualité

Une 1^{ère} lettre a été diffusée en 2013. Cette nouvelle publication devrait faire l'objet de 2 numéros par an afin de donner quelques informations sur l'actualité de l'AULAB notamment ses diffusions et les évènements à venir.

La prochaine lettre devrait être diffusée en Juin 2014.



Le site internet de l'Agence

L'Agence dispose d'un site internet, régulièrement mis à jour, organisé en 4 grandes parties :

- > Une présentation générale de l'AULAB à travers son territoire d'intervention, ses missions et son équipe,

- > Une partie consacrée aux études et projets menés par l'Agence dans les différentes thématiques que sont la planification et stratégie territoriale, les déplacements, l'environnement mais aussi les évolutions sociales et urbaines,

- > Une troisième partie dédiée aux observatoires et dossiers mises en place par l'Agence,

- > Enfin, un accès aux différentes ressources de l'Agence. A savoir : les lettres d'observatoires, les lettres, les documents pédagogiques tels que la boîte à outils du SCoT de l'Artois sans oublier la cartothèque et la photothèque.



>> Toutes nos publications sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l' AULAB à cette adresse : www.aulab.fr

Construire des outils partagés d'observation et d'évaluation

Le Système d'Information Géographique (SIG)

Outil transversal d'observation et d'analyse, le SIG apporte une dimension spatiale aux études. Il permet de situer les données dans l'espace, d'analyser leur répartition géographique, de les croiser entre elles et de transcrire les résultats sous forme cartographique.

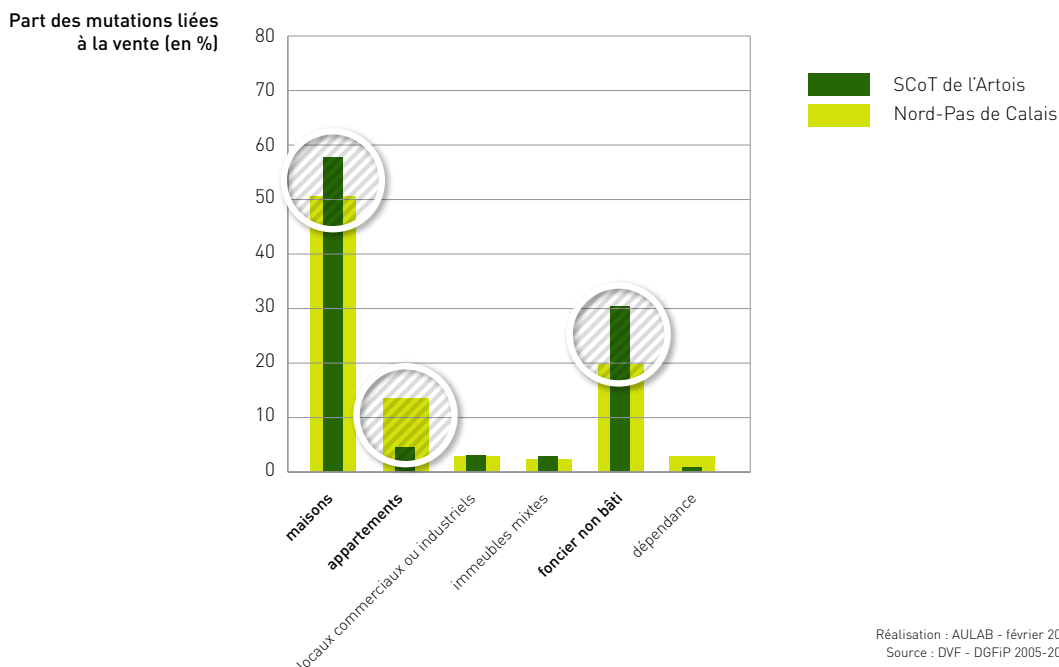
• La base des Demandes de Valeurs Foncières (DVF)

Une Convention Partenariale, signée en 2013 entre l'EPF Nord-Pas de Calais et les agences d'urbanisme de la région a permis la mise à disposition du service Demandes de Valeurs Foncières (DVF), issu du système d'information de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), dans l'optique d'analyser le marché foncier et immobilier sur notre territoire depuis 2005.

D'une grande complexité, la base DVF est néanmoins très riche en informations. Pour chaque mutation sont notamment fournies :

- > la date;
- > le prix;
- > le type de mutation (vente, échange, expropriation...);
- > la nature du bien (maison, appartement, local commercial...);
- > sa superficie ;
- > l'adresse et les identifiants des parcelles cadastrales concernées.

> Mutations immobilières ou foncières par catégorie de bien en 2011.



• Calculs des indicateurs du SCoT de l'Artois

Dans le cadre de l'évaluation du SCoT de l'Artois, un travail sera engagé en 2014 sur le choix, la

définition et le calcul des indicateurs nécessaires.

• **Participation au groupe de travail sur la production partagée d'une occupation du sol régionale.**

Ces dernières années, 7 structures ou groupements de structures se sont lancés dans la production locale d'une donnée « occupation du sol », sur la base de nomenclatures et de spécifications très différentes les unes des autres. Dans la perspective de l'élaboration d'une nouvelle occupation du sol régionale SIGALE, la Région Nord-Pas de Calais pilote un groupe de travail pour étudier la mise en compatibilité de ces différentes productions et la faisabilité d'une future production partagée. L'AULAB apporte son expertise, en particulier sur les thèmes urbains.

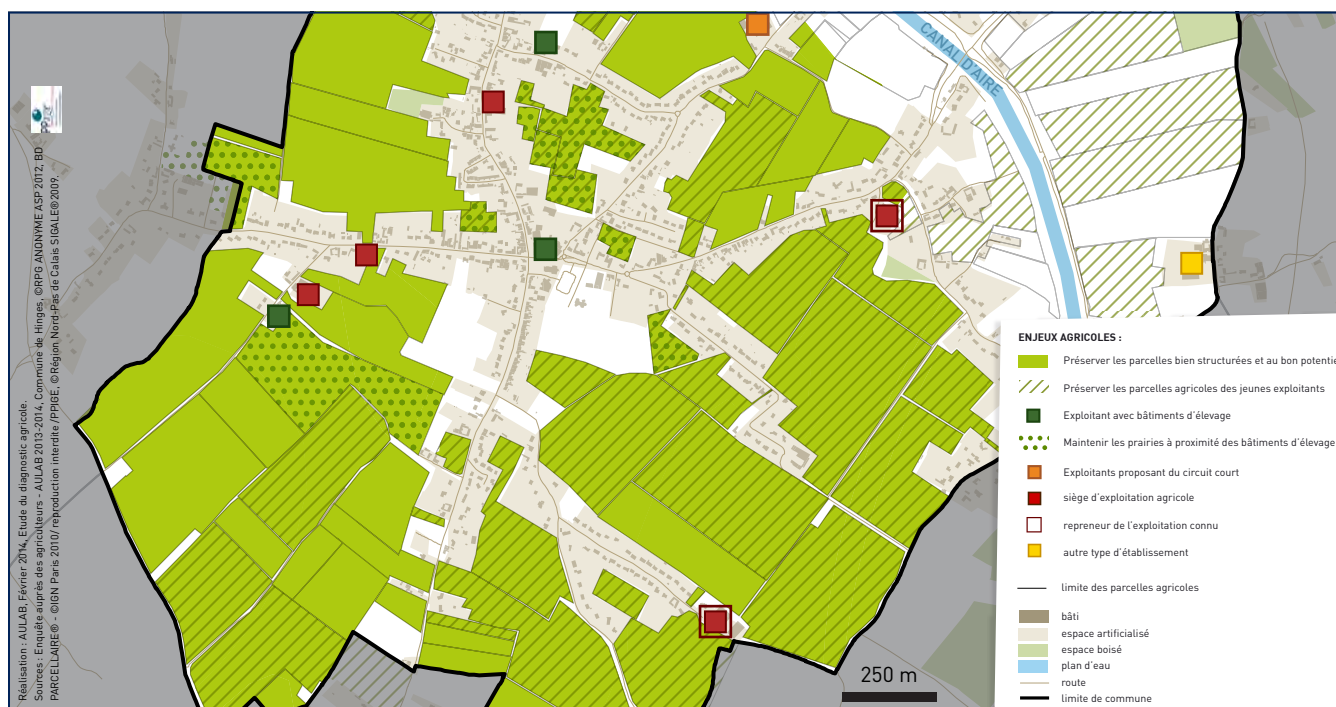
En parallèle, et dans le cadre de l'évaluation du SCoT de l'Artois, le SMESCOTA lancera en 2014 un appel d'offres pour la réalisation d'une donnée occupation du sol de 1970 à 2012. L'AULAB en élabore le cahier des charges et assure le suivi de la prestation. Ce travail s'effectue en liaison étroite avec la Région Nord-Pas de Calais afin de s'assurer de la comptabilité avec la future production régionale, compte tenu des contraintes calendaires des deux projets.

• **Soutien aux études.**

En parallèle de ces projets, le SIG apporte un soutien aux études et observatoires. Des analyses spatiales et rendus cartographiques

ont notamment été effectuées pour plusieurs diagnostics fonciers agricoles, le DOO du SCoT du Ternois et le Plan de Déplacements Urbains.

> Zoom sur une carte réalisée pour le diagnostic agricole sur une commune du SCoT de l'Artois (Les enjeux agricoles de la commune)





Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune
Centre Jean Monnet I-8 Avenue de Paris-Bat C-Entrée Piémont -62400 Béthune
Tél : 03 21 56 11 42-Fax : 03 21 56 17 03-contact@aulab.fr-www.aulab.fr